

Enquête sur les bulletins de Dropmore

Les historiens de la période révolutionnaire connaissent bien ces bulletins en français, trouvés dans les papiers de lord Grenville au Château de Dropmore, publiés en 1894 par l'Historical Manuscripts Commission, et qui contenaient des comptes rendus de délibérations du Comité de salut public. Ils n'ignorent pas non plus que les plus hautes autorités de l'époque furent unanimes à affirmer, après un examen rapide, que le gouvernement de William Pitt avait été dupé par un espion inventif, et que ces nouvelles et ces prétendues discussions n'étaient qu'un roman sans valeur historique. Cependant les raisons qu'ils invoquaient à l'appui de cette condamnation étaient d'une telle faiblesse que Mathiez, reprenant la question en 1914, n'eut aucune peine à en faire justice (1). L'article qu'il écrivit dans la Revue des Questions Historiques de janvier 1914 montrait par des exemples que les bulletins n'étaient nullement dépourvus de valeur, et qu'ils méritaient une étude sérieuse. Il n'eut malheureusement jamais le loisir de l'entreprendre. S'étant engagé dans une voie qui ne pouvait pas le mener à un résultat positif, il publia un nouvel article dans les Annales révolutionnaires de juin 1918, travail important et utile, certes, mais qui le conduisit, grâce à un raisonnement discutable, à se ranger finalement à l'opinion de ceux qu'il avait si vertement critiqués (2). Il y a tout lieu de penser cependant que, dans son esprit, cette conclusion n'était que provisoire et sujette à révision. C'est en ce sens qu'il faut, semble-t-il, interpréter la publication faite par lui dans les Annales de novembre 1922 d'une note établie par le comte d'Antraigues sur la rédaction des bulletins (3).

Quoi qu'il puisse en être, Mathiez une fois de plus avait ouvert la voie à une recherche nouvelle, d'où pouvaient sortir des matériaux neufs, permettant de compléter ou de réviser

(1) A. Mathiez, Histoire secrète du Comité de salut public, dans Rev. Quest. Hist., janvier 1914.

(2) A. Mathiez, Les correspondants parisiens d'Antraigues, dans Ann. Rév., mai-juin 1918.

(3) V. infra, note 17.

les connaissances acquises sur l'histoire encore si mystérieuse de la Révolution française. L'enquête qu'il avait souhaitée est maintenant faite, elle n'a pas été infructueuse.

I

Le travail à entreprendre pouvait être conçu de deux façons différentes. On pouvait, comme l'avait suggéré Mathiez dans son article de 1914, s'attacher à recouper au moyen de documents indiscutables, les énonciations des bulletins, ce qui permettrait, après un certain nombre de contrôles, de porter un jugement sur leur véracité. Il avait lui-même montré par des exemples que ce n'était nullement impossible. Mais c'était, de toute évidence, une méthode fort longue et difficile, et qui, par surcroît, n'était pas tout à fait satisfaisante, car elle laissait dans l'ombre l'origine des bulletins, et bien d'autres questions. Il a donc paru préférable de s'attacher d'abord à ce que l'on pourrait appeler la critique externe des documents en cause, c'est-à-dire à la recherche des conditions dans lesquelles ils avaient été établis et transmis au gouvernement britannique, de manière à pouvoir porter une appréciation sur le degré de confiance qu'il était possible de leur attribuer à priori.

Une première constatation s'imposait. Dans la publication anglaise, les bulletins sont numérotés, et les numéros se suivent sans lacune, de I à 28. Chacun d'eux rapporte les faits survenus pendant une période déterminée et, dans la suite, des dates, on trouve des lacunes. Du début de février au 22 juin 1794, il existe au moins un bulletin par semaine, la période est entièrement couverte, sauf une semaine d'avril. De septembre 1793 à fin janvier 1794, il en est tout autrement ; il n'y a aucune périodicité. D'autre part, il y a une rupture brusque, que rien ne fait prévoir, à la fin de juin 1794. Evidemment, en matière de service secret, où les aléas sont nombreux, une coupure brutale peut se produire à tout moment, ce n'est pas un événement anormal. Il appartient pourtant à l'historien d'en rechercher l'explication, et de soupçonner toujours une erreur ou un changement de méthode de classement. Dans le cas présent, la première chose à faire est évidemment de parcourir le volume III des papiers de Dropmore, puisque les bulletins sont contenus dans le volume II. Cette recherche si simple et si évidente, n'a jamais été faite, et des auteurs qui tout récemment encore, ont cru pouvoir utiliser les bulletins de Dropmore pour appuyer leur thèse, n'y ont même pas pensé. Sans doute reste-t-elle vaine, il n'y a pas d'autre bulletin dans le volume III. Il y a cependant une importante préface, dont une partie est consacrée à l'examen des documents concernant

la Révolution française, et elle indique que d'autres bulletins existent et sont conservés à Londres, au Record Office, dans la correspondance de Drake, le ministre anglais à Gênes, qui en assurait la transmission au Foreign Office.

Effectivement, les bulletins sont là, et non seulement ceux qui concernent la période postérieure au 22 juin 1794 mais ceux de 1793 au complet. Le premier, annexé à une lettre de Francis Drake du 14 septembre, reçue à Londres le 3 octobre, relate les événements du 23 au 26 août 1793. Aucun ne porte de numéro, c'est seulement à partir du 28 mars 1794 que Drake leur en attribue, le bulletin annexé à la lettre envoyée ce même jour porte le n° 1 de la série. En conséquence, les numéros imprimés dans le volume II des Dropmores Papers sont de pure fantaisie, ils sont dus sans doute à l'initiative d'un des collaborateurs de l'Historical Manuscripts Commission (4).

La série est à peu près complète, le dernier bulletin a été envoyé par Drake le 5 mars 1796 (5). Les informations continuent à être transmises après cette date, mais sous une forme différente, elles proviennent d'autres correspondants.

Dans cette masse déjà imposante de nouvelles, quelques lacunes subsistent, et c'est dommage. Des recherches dans d'autres séries des papiers du Foreign Office permettent d'en combler quelques-unes (6) ; les archives originales de Francis Drake, remises avant la guerre par ses descendants au British Muséum (7) complètent heureusement les dossiers officiels, mais quelques trous subsistent encore. Il faut employer d'autres moyens, et puisque les archives anglaises ne peuvent plus rien donner, il faut voir si d'autres archives étrangères ne pourraient pas, elles aussi, receler quelques exemplaires de ces bulletins. Il est certain en effet, que l'Angleterre n'en avait pas le monopole. Cela est attesté notamment par des articles publiés par Sybel dans la Revue Historique de 1879. Au cours d'une polémique avec Albert Sorel, l'historien allemand avait été amené à faire état de documents trouvés par lui aux archives de Prusse, et dont l'identité avec les bulletins n'était

(4) Record Office, FO28, 6 à 14, FO27, 44 à 46 ; B. M. Add. mss 46828. La lettre du 28 mars est à FO28,7 .

(5) FO28, 14.

(6) Dans FO27 notamment.

(7) B.M.Add mss 48628. L'historien anglais H. Mitchell a publié tout récemment une étude détaillée des bulletins conservés dans les Archives anglaises. Il a utilisé les papiers de Francis Drake, entrés il y a quelques années au British Muséum, mais dont on ne pouvait pas encore obtenir communication en 1953 (« Francis Drake and the comte d'Antraigues, a study of Dropmore bulletin », dans Bulletin of the Institute of Historical Research, may 1956).

pas discutable (8). Une de ces pièces avait été envoyée au gouvernement prussien par la Cour de Russie. D'autre part, l'éditeur des « Papiers inédits trouvés chez Robespierre » a inséré dans son recueil une lettre envoyée par le secrétaire de l'ambassade espagnole à Venise au duc d'Alcudia le 31 juillet 1793, et qui ressemble beaucoup par la forme et le style, aux bulletins de Dropmore. Enfin Mathiez a noté, dans son article de 1914, que l'ambassadeur d'Espagne à Venise, don Simon de Las Casas, avait eu connaissance de certains bulletins avant même qu'ils fussent communiqués à Drake. Il s'en était servi dans une correspondance avec Hénin, ministre de France à Constantinople, qui en avait fait part au Comité de salut public. Tout cela donnait à penser que des bulletins pouvaient également être conservés aux archives de Madrid, et que, peut-être, les agents qui les établissaient avaient commencé à travailler avant la fin d'août 1793.

Toutes ces hypothèses furent confirmées par l'examen des dossiers de l'Archivo Historico Nacional de Madrid. M^{lle} Chaumié, archiviste aux Archives nationales, avait établi un catalogue des pièces intéressant la Révolution française conservées dans ce dépôt, et y avait trouvé de nombreuses lettres de Las Casas et de Campos au duc d'Alcudia, et toute une collection de lettres d'Antraigues à Las Casas, les deux séries appuyées de nombreuses pièces annexes, en original parfois, en copie le plus souvent. Il ne fut pas difficile d'y découvrir la série complète des bulletins, traduits en espagnol, et ne présentant que des différences minimales, et d'ailleurs parfaitement expliquées, avec les textes de Londres. Les premiers de ces bulletins remontaient à 1791 (9), les derniers suivaient de peu la paix de Bâle ; aucune lacune appréciable n'a pu être décelée.

Ainsi s'achevait la première partie de l'enquête, elle avait prouvé que les 28 bulletins de Dropmore, seuls connus des historiens, n'étaient qu'une très petite partie d'une documentation considérable, constituant une chronique au jour le jour de l'histoire de la Révolution française.

II

Les documents de Madrid confirment de façon indiscutable, ce que la plupart des historiens soupçonnaient déjà : les bulletins proviennent du comte d'Antraigues. Ce fait n'est malheureusement pas sans compliquer singulièrement leur étude, cri-

(8) La propagande révolutionnaire en 1793-94, dans *Rev. Hist.* 1879.

(9) Les pièces sont contenues dans un assez grand nombre d'énormes liasses de la série Estado, dont les numéros ne se suivent pas. Les papiers de Las Casas sont dans les liasses 4995 à 5000.

tique, car le comte d'Antraigues jouit auprès des historiens, surtout français, d'une réputation déplorable. Ce n'est à leurs yeux qu'un « misérable aventurier », capable de toutes les vilénies moyennant quelque argent, et chaque fois qu'un document nouveau vient contredire une opinion restée jusqu'alors indiscutée, il se trouve toujours un auteur pour s'exclamer qu'il s'agit d'un faux d'Antraigues.

Il ne saurait être question ici d'entreprendre une réhabilitation d'Antraigues, ni de rectifier les erreurs de son biographe L. Pingaud, mais il est indispensable d'exposer comment il a été amené à établir ces bulletins, et dans quelles conditions il effectuait sa tâche (10).

Il avait quitté la France dans les premiers jours de février 1790, pour aller faire soigner son foie malade par Tissot, le célèbre médecin de Lausanne (11). Cependant, après sa guérison, il ne rentra pas en France. Vraisemblablement chargé d'une mission, il se rendit à Berne pour négocier avec les Magnifiques Seigneurs le recrutement de nouvelles troupes (12). Vers l'automne, il se rendit à Turin, auprès des princes, et s'installa à Mendrisio, en Suisse italienne (13). A cette époque, l'ambassadeur d'Espagne à Venise, Don Simon de Las Casas, avait été chargé par sa cour des relations avec les princes, et s'était montré très favorable à leur cause. Antraigues, qui avait des relations suivies avec ses commettants, les royalistes du Languedoc, et leur cherchait des appuis en vue d'un soulèvement, souhaita entrer en relations avec Las Casas, et lui écrivit à cet effet. Il fut bien accueilli ; les deux hommes se plurent, et entre eux naquit une amitié profonde que seule la mort de l'Espagnol devait briser en 1799. Las Casas comprit immédiatement l'intérêt que pouvait présenter pour son gouvernement le concours d'un homme tel qu'Antraigues, avec les moyens dont celui-ci disposait, et entreprit de se l'attacher. L'accord fut bientôt réalisé, et dès le mois d'octobre, Antraigues était même autorisé à correspondre directement, en cas d'urgence, avec le gouvernement de Madrid (14). Son concours, c'est un fait à souligner, était absolument gratuit.

(10) L. Pingaud, *Un agent secret, Le Comte d'Antraigues*.

(11) Lettre d'Antraigues du 30 déc. 1789, B.M.Add mss 41170.

(12) Antraigues à Las Casas, 23 et 28 août 1791, Madrid, Estado 44095, communiquée par Mlle Chaumié. Dans une lettre à Drake du 11 sept. 1796, il dit qu'à l'expiration de ses pouvoirs comme député aux Etats Généraux, Louis XVI lui ordonna de se rendre auprès du Comte d'Artois FO28, 15.

(13) Dans la maison de Turconi, qui, resté en France, occupait Groslay. Il avait servi de prête-nom pour l'achat de cette maison par la Saint Huberty, qui du fait de sa nationalité saxonne, se voyait opposer des obstacles juridiques. Cf. Goncourt, *La Saint Huberty*, et *Papiers d'Antraigues* appartenant à M. Elmes, professeur au King's Collège, Newcastle.

(14) Las Casas à Antraigues, 15 oct. 1791, A E. France M.D. 637.

Deux ans après, Antraigues s'avisa qu'il était ruiné, tant par la suppression des droits féodaux que par l'incendie de ses châteaux et la vente de ses biens. Il lui fallait désormais gagner sa vie. Il l'écrivit à Las Casas en décembre 1792, lui demandant son appui en vue d'une entrée au service du Roi Catholique (15). La réponse ne se fit pas attendre longtemps. En juin 1793, Antraigues était officiellement attaché à l'ambassade de Venise, avec une pension de 50.000 réaux (16). Vers l'automne, il alla s'installer dans cette ville, où dès lors il travailla en contact permanent avec Campos, le chargé d'affaires, remplaçant La Casas, nommé à Vienne.

Antraigues entretenait une immense correspondance, non seulement avec ses amis de Paris et du Languedoc, mais avec des diplomates et hommes d'Etat en Italie, en Suisse, en Angleterre, d'où son vieil ami le duc de Richmond lui envoyait en latin des informations précieuses, que complétait une amie de Rousseau, la duchesse de Norfolk, sans compter son commerce épistolaire très assidu avec Las Casas. Le plus lourd de sa tâche était constitué sans conteste par le courrier de Paris. Antraigues a laissé, sur ce sujet une note dont il existe trois versions légèrement différentes entre elles (17). mais cet exposé, destiné à un avocat en vue d'un procès éventuel, est d'autant plus vague et imprécis que son auteur craignait pour ses amis restés en France des ennuis avec la police impériale. Fort heureusement, les documents qui subsistent permettent de combler ses lacunes et de rectifier ses erreurs, volontaires ou non.

Dans les débuts, les correspondants de Paris envoyaient régulièrement des bulletins, synthèse faite par un rédacteur unique des renseignements recueillis par les membres de l'organisation. A ces bulletins étaient annexées des pièces, en original parfois, en copie le plus souvent, que les royalistes de Paris jugeaient utile de faire connaître. Antraigues recevait d'autre part des lettres personnelles, où chacun, parlant en son nom propre, lui écrivait ce qu'il jugeait bon. Le service des bulletins paraît avoir cessé vers l'été de 1793 et à partir de cette époque, Antraigues dut faire lui-même le travail de synthèse nécessaire à la communication des nouvelles reçues à chaque courrier venant de France.

Sauf peut-être dans les premiers temps, la correspondance était chiffrée. Vers la fin de 1792, de nouvelles précautions parurent nécessaires, et l'usage de l'encre sympathique se gé-

(15) Antraigues à Las Casas, déc. 1792 Madrid Estado 4995. communiquée par Mlle Chaumié.

(16) Las Casas à Antraigues, 22 juif 1793, A.E. France M.D. 637.

(17) Ces notes ont été rédigées en 1809, elles sont à A.E. France M.D. 635, f° 70, et 641, f° 275 et 319.

néralisa. On utilisa les interlignes et les blancs d'une lettre banale, écrite, surtout pendant la Terreur en style jacobin. Certaines indications permettent de penser que les blancs des journaux furent ainsi employés à cette époque, comme plus tard, sous le Consulat et l'Empire. Naturellement, la composition des encres était changée de temps en temps. En 1794, on ajouta à l'encre une préparation arsenicale qui, si la lettre était chauffée, devait émettre des vapeurs toxiques. Il ne semble pas que cet ingénieux procédé ait jamais été soumis à l'épreuve de l'expérience (18). Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les produits utilisés ne donnaient pas toute satisfaction : aussi bien les correspondants de Paris qu'Antraigues lui-même, se plaignaient fréquemment de la dualité de l'encre ou du révélateur ; tantôt les lettres étaient partiellement illisibles, tantôt les tribulations du voyage avaient fait paraître tout ou partie de l'écriture en sympathique, ce que l'existence d'un contrôle postal rendait plutôt dangereux (19).

Les lettres en paquets arrivaient par la poste à Mendrisio, au nom de Filiberti, ou de Savoniano, ou tout autre nom de consonnance bien italienne. Le maître de poste, averti, les faisait suivre à Venise, où un domestique de l'ambassade en prenait charge à la poste même. Antraigues entra alors en action. Il mélangeait ses drogues, en imbibait le papier et commençait à lire. L'expérience, refaite il y a quelques années sur les mêmes documents dont l'encre s'était de nouveau effacée, montre que pratiquement, on ne peut pas procéder seul à cette opération : il faut dicter au fur et à mesure qu'on déchiffre, et sans trop tarder, car parfois la révélation est fugace. Il est prudent de ne pas s'interrompre, sous peine de perdre du temps à retrouver l'endroit où l'on s'était arrêté (20). Antraigues devait donc travailler avec son secrétaire. Leroi d'abord, l'abbé Dufour ensuite.

Dans certains paquets, le texte en sympathique était encore chiffré, et un décryptement était nécessaire. Une fois obtenue la traduction en clair des pièces transmises il restait à éliminer tout ce qui était objet de correspondance personnelle, petits services, etc..., puis à trier les informations. Certaines intéressaient uniquement l'Angleterre, il était inutile de les

(18) Antraigues à Avary, 31 août 1795, A.E. France M.D. 588, et Drake à Antraigues, 11 oct. 1794, *ibid.* 632.

(19) Il est fréquemment question de ces difficultés dans les lettres de Brotier, Aff. étrangères France M.D. 62S et 629, et dans les lettres d'Antraigues à Las Casas, Madrid Estado, divers.

(20) Grâce à MM. Outrey, Directeur des Archives du Quai d'Orsay et à M. de Ribier, conservateur, qui ont permis l'emploi des moyens techniques modernes, grâce à MM. Sannié, Directeur du laboratoire de l'Identité judiciaire et Porcbé, conservateur à la Bibliothèque nationale, qui les ont fournis, les passages maintenant effacés ont pu être lus presque intégralement

transmettre à Madrid, et inversement. D'autres étaient jugées par Antraigues d'un caractère trop important et confidentiel pour prendre place dans le bulletin : il les adressait à Las Casas en le chargeant d'en faire ce qu'il jugerait bon. Ensuite, le plan du bulletin était établi, par têtes de chapitres. Antraigues dictait le texte, en reprenant celui de la lettre qui traitait le mieux la question (21), puis on le donnait aux copistes, pendant que Campos le traduisait en espagnol pour l'envoyer au duc d'Alcudia.

Les bulletins sont-ils fidèles, et reproduisent-ils exactement les nouvelles reçues de Paris sans rien y ajouter ? La question ayant été posée, et étant généralement résolue par la négative, il est impossible de l'é luder. A. Mathiez a en effet comparé les bulletins de Dropmore aux lettres que l'abbé Brotier adressait à Antraigues à la même époque, et qui sont conservées aux Affaires Etrangères à Paris. Ayant constaté que les bulletins étaient infiniment plus détaillés et plus précis que les lettres, et que les informations données concordait seulement : dans leurs grandes lignes, il a cru pouvoir en déduire que les détails avaient été ajoutés par Antraigues, et qu'ainsi les bulletins étaient presque complètement inventés. Il faisait remarquer fort honnêtement, il est vrai, qu'Antraigues recevait d'autres lettres de Paris, mais que rien ne permettait de penser qu'elles fussent plus précises que celles de Brotier (22). Cette hypothèse, bien fragile, est cependant la condition essentielle de la validité du raisonnement, et rien ne peut la confirmer ou l'infirmier, puisque les autres lettres n'ont pas été conservées.

On a cru pouvoir s'appuyer sur l'opinion de divers contemporains, qui ont accusé Antraigues d'avoir fabriqué des nouvelles et même des documents attribués par lui à des personnages de premier plan. Paolo Greppi, Boccardi, Noël, étaient pour lui des ennemis politiques, leur jugement n'était pas impartial, et d'ailleurs, ils ne disposaient pas des éléments d'information nécessaires pour apprécier en connaissance de cause ; ils ont donné leur sentiment, c'est tout, et ce n'est pas une preuve (23). Mallet du Pan, lui aussi, était un adversaire politique, et de plus, c'était le concurrent direct d'Antraigues, et qui disposait de moyens plus réduits ; son opinion, à lui non plus n'est étayée par rien, même pas le moindre commencement de présomption. Elle n'a pas plus de valeur que les autres (24).

(21) Aux Aff. étrangères France M.D. 629 on trouve quelques plans de bulletins de la main d'Antraigues.

(22) A. Mathiez, *Les correspondants*, etc. Op. cit.

(23) A. Mathiez, *Un faux rapport de Saint Just* dans *Ann. révol. oct.-déc. 1916* ; Moira, *Genova nel risorgimento*, 1948, p. 39.

(24) A.h.R.f., 1955, n° I.

Dans l'état actuel de la documentation, il est difficile de répondre à la question posée autrement qu'en invoquant la logique, et compte tenu de ce que l'on sait des conditions dans lesquelles étaient élaborés les bulletins.

Il faut remarquer en premier lieu un fait assez étrange : ses plus malveillants critiques n'ont jamais accusé Antraigues d'avoir falsifié les documents diffusés par lui sous le Directoire, le Consulat et l'Empire : les lettres de Vannelet, de l'ami et de l'amie de Paris n'ont jamais été mises en cause, et seuls les bulletins contemporains de la Convention nationale ont été argués de faux.

En second lieu, on n'a peut-être pas pris assez garde au fait qu'Antraigues occupait dans la société internationale de l'époque une place importante : c'était un homme en vue, qui avait une réputation à sauvegarder. Il lui était moralement impossible de tromper la confiance de ceux qui la lui avaient accordée, diplomates, ministres, etc... De plus s'il s'était livré aux fantaisies qu'on lui reproche, il n'aurait pas tardé à être démasqué, ce qui aurait mis fin à sa collaboration avec les gouvernements de la coalition et par suite à ce qui était devenu son unique ressource. Non seulement son amitié pour Las Casas, mort en 1799, mais ses relations avec Canning et Vansittart, entre autres, prouvent qu'il était bien loin d'avoir perdu leur estime. Canning en particulier, savait parfaitement, à quoi s'en tenir sur le compte d'Antraigues, et c'est parce qu'il le connaissait depuis longtemps qu'il en fit un de ses collaborateurs intimes lorsqu'il prit la direction du Foreign Office après y avoir travaillé en sous-ordre pendant de longues années et s'y être occupé tout spécialement des services secrets (25).

(25) Il n'est pas discutable qu'Antraigues jouissait d'une grande considération de la part des ministres anglais. Pingaud, op. cit. qui la nie, on ne sait pourquoi, cite, mais sans en indiquer le sens, une lettre de Vansittart du 1^{er} janv. 1806, B.M.Add. mss. 31230. Lui apprenant que sa demande de lettres de denization a été accueillie avec plaisir par Grenville, Vansittart ajoute : « Nous nous félicitons de pouvoir compter parmi nos compatriotes un homme dont la réputation est si répandue dans l'Europe ». Ses relations avec Canning et la confiance que celui-ci lui témoignait sont attestés par leur correspondance, et les billets qu'on trouve un peu partout dans les lots de papiers d'Antraigues. Le grand ministre anglais n'ignorait rien de l'activité antérieure d'Antraigues : on le trouve au Foreign Office, s'occupant des services secrets, et correspondant avec Drake dès 1797 (Lettre de Drake du 14 nov. FO27, 52), en 1798, il reçoit les bulletins de France, FO27, 53. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de le voir, en 1807, demander à Vansittart de lui faire faire la connaissance d'Antraigues (Antraigues à Czartoryski, 7 avril 1807 FO95, 636). On doit noter encore tout spécialement la lettre de Canning à Leveson Gower du 18 août 1812, dans Private Correspondance of Granville Leveson Gower, où il lui raconte qu'il a passé une semaine avec Vansittart à l'épuration des papiers d'Antraigues, qui venait d'être assassiné, pour détruire ceux qui auraient pu compromettre cer-

Ce n'était pas seulement moralement, mais encore matériellement qu'il était impossible à Antraigues de falsifier les pièces venues de Paris. On l'a vu plus haut, il ne travaillait pas seul ; des collaborateurs lui étaient indispensables pour le déchiffrement des lettres et l'élaboration des bulletins. A partir du moment où il s'est installé à Venise, à l'automne 1793, c'est en contact permanent avec Campos, le chargé d'affaires d'Espagne, qu'il s'est livré à ces opérations. Bien mieux, Campos participait lui-même au travail, et dans les lettres qu'il adressait au duc d'Alcudia, il mentionnait que tel ou tel passage avait été directement copié, par lui sur l'original, ou que les nouvelles avaient été tirées directement par lui des lettres originales (26).

Un secrétaire d'Antraigues, l'abbé Dufour, avait tout vu, tout connu, et n'ignorait rien des secrets de la correspondance. En 1796, un différend les sépara, et Dufour, furieux, chercha tous les moyens possibles de nuire à son ancien maître. Il porta partout des accusations contre lui, auprès des Inquisiteurs de Venise, de Louis XVIII, de Las Casas, et même plus tard de Bonaparte. Or, jamais, il n'a invoqué la moindre falsification de documents. Il fut bien accueilli à la cour de Vérone, par Avaray qui était maintenant un ennemi déclaré d'Antraigues, et il est bien certain que si ce dernier avait pu trouver dans les déclarations de Dufour, ou par tout autre moyen, un reproche quelconque à adresser à Antraigues sur le fonctionnement de son service de renseignements, il n'aurait pas manqué d'en faire un éclat. Le silence de ces deux hommes est significatif (27).

Un autre fait peut être évoqué enfin. Il est difficile de concevoir que des diplomates comme Las Casas, Drake, et le Russe Lizakevitch aient pris la responsabilité de transmettre à leurs gouvernements pendant un temps aussi long, les nouvelles fournies par Antraigues, sans avoir pris quelques garanties. De même qu'ils demandaient, par lettres, des explications sur certains points, sur certains documents qui les surprenaient, il est sûr qu'ils ont voulu de temps en temps voir les originaux des pièces. En tout cas, si Drake, en 1795 no-

taines personnes, et fait justice à cette occasion des calomnies de Fauche Borel, qui accusait le défunt d'être à la solde de Bonaparte.

(26) Notamment Campos à Alcudia 29 janvier 1794, Madrid Estado 4789, et 31 déc. 1794, *ibid.* 4787.

(27) *Commisso, Les agents secrets de Venise ; dénonciation du 17 mai 1796 ; lettres de Dufour à Antraigues, Aff. étrangères France M.D. 632 ; de Flachslanzen à Antraigues, 10 oct. 1796, ibid. ; Antraigues à Mordvinov, de la même date, ibid., 636. Dufour alla même jusqu'à adresser à Bonaparte une dénonciation contre son ancien maître, alors en prison à Milan. Cette dénonciation est du 2 août 1797. Voir Antraigues à Louis XVIII, 12 mars 1798, ibid., 594.*

tamment, a cru devoir faire des réserves sur les nouvelles qu'il transmettait, et surtout sur l'interprétation donnée aux opinions exprimées par quelques membres de la Convention, jamais il n'a été question d'une critique du travail propre d'Antraigues (28).

Il paraît bien difficile, dans ces conditions, de maintenir les accusations portées contre Antraigues : Elles ne reposent que sur de simples hypothèses, même sur des préjugés ; on n'invoque en leur faveur aucun argument qui puisse entraîner la conviction. La thèse contraire ne peut pas fournir de preuves formelles, mais un faisceau de présomptions précises, sérieuses et concordantes. Elle devrait donc l'emporter.

III

Les informations envoyées à Antraigues avaient été recueillies par une organisation assez complexe, constituant ce que l'on appellerait maintenant un réseau.

A l'origine, pendant les premiers mois, les deux chefs de la droite de la Constituante, Cazalès et l'abbé Maury, donnaient les nouvelles à un vieil ami d'Antraigues. le chevalier des Pommelles, qui lui écrivait régulièrement. Très vite, la nécessité leur apparut de faire surveiller étroitement les révolutionnaires et de pénétrer leurs desseins pour les déjouer le cas échéant. Maury fit appel à cet effet à un spécialiste de l'action clandestine, Pierre-Jacques Lemaître, qui était d'autant plus qualifié pour ce travail qu'il avait été lui-même victime du despotisme ministériel et ne pouvait pas être suspect aux plus avancés des réformateurs (29). Lemaître, malgré les épreuves subies, restait un partisan fanatique du pouvoir royal et de l'Ancien régime, moins les abus, bien entendu.

Il commença par s'affilier aux Jacobins qui le reçurent parfaitement et chez lesquels il se fit d'utiles relations. Il s'occupa ensuite de recruter des collaborateurs, surtout dans les administrations, en faisant appel à des sympathisants déjà en place, ou en faisant employer des hommes sûrs, dont la consigne était de hurler avec les loups et de se montrer toujours dévoués aux pouvoirs en place. D'autres royalistes étaient chargés de s'infiltrer dans les groupes, dans les clubs, etc., de se tenir au courant des mouvements de l'opinion, de l'orienter au besoin par une action conforme aux vues de l'organisation,

(28) Drake à Grenville, 11 et 19 sept. 1795, FO28, 12.

(29) Né à Honfleur en 1743, guillotiné à Paris en 1795. Greffier du Conseil des Finances, avait pris part à l'agitation parlementaire (Voir Mémoires d'Augeard), et fait un séjour à la Bastille ; un dossier existe à l'Arsenal. En 1785, il dut y faire un second séjour, le dossier de cette affaire est à la Bibl. d'Orléans. Il y a de nombreux dossiers sur lui aux Arch. nat.

d'acquérir de l'autorité dans les réunions, de lutter enfin contre la Révolution en employant ses propres armes. Parmi ces agents, les uns étaient bénévoles, d'autres étaient appointés.

Bien peu d'entre eux sont connus. Le journaliste Gabriel Feydel, membre des Jacobins, comprit assez vite qu'il jouait un jeu dangereux ; il paraît avoir cessé toute activité dès 1792, et ne l'avoir reprise qu'à l'automne 1794, assez réduite, grâce à ses relations avec Tallien (30). Besnard paraît beaucoup plus efficace. Antraigues, avant de quitter Paris, l'avait fait entrer dans les bureaux de la Constituante, sur la recommandation de des Pommelles. Sous la Convention, il occupa un poste assez important à la Guerre, plus tard on le trouvera à la tête d'un des bureaux du Directoire exécutif, et il tentera un rapprochement de Barras avec les royalistes, qui sans doute lui coûta sa place, car peu après, il était dans la misère et se livrait à des escroqueries (31). La Boissière, employé au Comité de sûreté générale, celui qui sauva les Comédiens Français, paraît avoir aussi appartenu à l'équipe (32).

Un autre élément actif est Nicolas Sourdat, ancien lieutenant de police de Troyes, venu à Paris à la fin de 1792, et qui s'était marqué de façon ostensible en offrant ses services pour la défense de Louis XVI devant la Convention. Pendant la Terreur, on le voit diriger un journal *Le Véridique* (33), entretenir des correspondances directes avec des émigrés, avec Antraigues, avec Valdené (34) : plus tard, il rédigera à son tour un bulletin, fort apprécié, dit-on, à l'armée de Condé, et deviendra un des agents en titre du comte de Provence à Paris. Dès le printemps de 1794, il s'occupait de faire évader Louis XVII du Temple, la correspondance fait état, çà et là, des intrigues qu'il conduit à cet effet, mais vers le milieu de novembre, le silence se fait. Chose curieuse, d'après une tradition de famille, rapportée par une de ses filles dans un manuscrit aujourd'hui détruit, il aurait été emprisonné à Troves du 16 février au 21 août 1794, ce qui est absolument faux. Sourdat ne fut jamais inquiété par la police, sauf après l'at-

(30) Brotier à Antraigues, lettres de frimaire an III, Aff. étrangères France M.D. 629, et diverses lettres à B.M.Add. mss. 8056.

(31) Antraigues à Las Casas, 20 et 27 août 1794, Madrid Estado 4998 ; Fortescue papers, II, bulletin 16, bulletin 26-30 août FO 28, 9, Feuille de présence du 13 vend. AFII, 23 ; personnel du Directoire exécutif AF III, 21d ; F⁷ 6218, 6389. Sur les négociations avec Barras, Voir (avec prudence) Daudet, *Hist. de l'Emigration*, 2e éd., t. II, p. 84.

(32) Brotier à Antraigues, 29 frim. II, Aff. étrangères France ; M.D. 628.

(33) La publication du *Véridique* en l'an II est restée inconnue de Tourneux et de G. Walter. Elle est établie par la lettre de Brotier du 30 frimaire, Aff. étrangères France M.D. 628.

(34) Brotier à Antraigues 24 germ. et 27 flor., Aff. étrangères France M.D 628, Chantilly, Z 71. 72, 157. passim, Arthan à Condé, 20 oct 1791, Z86.

tentat du 3 nivôse, où il dut passer quelques jours dans les prisons du Premier Consul (35).

Il est fort probable enfin que les informateurs de Lemaître devaient trouver un bon accueil auprès des agents royalistes relevant de réseaux concurrents. Ponthon, du réseau Rey, chef de bureau au Comité de salut public du temps de Danton, Peuchet, Vincent, correspondants de Mallet du Pan, d'autres encore, étaient au moins des adversaires du régime. D'autres membres du personnel des bureaux du gouvernement se montraient accessibles à l'appât de quelques louis, ou même de quelques assignats, et fournissaient des pièces, en copie ou même en original.

Un exemple curieux du rôle joué parfois par les agents du réseau est donné par une lettre d'Antraigues. Au procès de Custine, neuf des témoins à charge étaient des agents royalistes, appointés depuis plus de deux ans, qu'on avait lancés contre lui « pour le finir » (36).

Le réseau disposait d'une imprimerie clandestine, une spécialité de Lemaître. Elle était installée dans les caves du couvent des Chartreux, acheté par un prête-nom, sur les indications du prieur, Dom Norman (37). Ces caves servaient aussi de lieu de réunion ; elles pouvaient constituer un asile sûr, car elles communiquaient par des passages secrets avec les carrières, dont les plans avaient été donnés par l'intendant qui en était chargé (38). Pour plus de sûreté, les bâtiments de surface avaient été loués à la Nation, qui en avait fait un magasin de cuirs. L'imprimerie servit notamment un jour à déjouer une manœuvre de Pétion (39) ; elle ne semble pas avoir été utilisée pendant la Terreur, et il n'en est pas question après.

L'utilisation des renseignements et leur transmission à Antraigues restaient toujours du ressort du chevalier des Pommelles, mais celui-ci se retira à la campagne à l'été de 1793, et dut renoncer à sa mission.

Une troisième branche fonctionnait à côté du réseau. L'abbé Brotier, ami intime de l'abbé Maury, était rédacteur politique du Journal Général de l'abbé de Fontenay. Après la disparition de celui-ci, consécutive aux événements du 10 août,

(35) Voir (avec prudence) Le Menuet de la Jugannière, Le chouan Carlos Sourdat.

(36) Antraigues à Las Casas, 24 sept. 1793, Madrid Estado 4996, communiqué par Mlle Chaumié.

(37) Antraigues à Las Casas, 5 août 1794, Madrid Estado 4998.

(38) Il se nommait Guillaumot, et reçut de Louis XVIII un témoignage de satisfaction adressé en même temps à Brotier, Des Pommelles et du Verne, B.M.Add. mss. 7972.

(39) Antraigues à Las Casas, 9 oct. 1792, Madrid Estado 4995, communiqué par Mlle Chaumié.

il passa à l'Abréviateur Universel. Il rendait compte des ouvrages d'Antraigues, écrivait des articles inspirés par lui, et même, insérait sa prose, sans nom d'auteur bien entendu, mais le style ne trompait personne. Plus tard, le journal se révéla fort utile pour communiquer avec les royalistes de province : un signe spécial attirait leur attention sur certaines nouvelles jugées importantes pour eux (40). Enfin, lorsque des précautions spéciales devinrent nécessaires, les lettres d'Antraigues furent envoyées au journal, où elles attiraient moins l'attention qu'une correspondance venant de l'étranger adressée à un particulier.

L'organisation avait des relations avec les royalistes du Midi, et surtout avec les insurgés de Vendée. C'est elle, probablement qui lança le nom de Gaston pour désigner le ou les chefs. Elle correspondait avec La Rochejacquelein d'abord, Charette ensuite, mais de façon sporadique et peu efficace (41). Rien n'a été trouvé qui permît de relier cette correspondance à celle qu'assura pendant un certain temps Ange Pitou dont elle n'a jamais mentionné le nom (42).

Avec l'étranger, le réseau disposait de plusieurs liaisons. Pour correspondre avec Antraigues, on l'a vu, on utilisait la poste, avec un faux nom et une destination située en pays neutre. Il existait une filière qui permettait d'acheminer le courrier vers l'Angleterre, par Jersey ; une autre qui, par Bâle, aboutissait par l'intermédiaire de Valdené, à Condé ; d'autres encore vers l'Allemagne par les Pays-Bas. Les plis importants étaient transportés à Huningue par un « Vainqueur de la Bastille », qui empruntait les voitures publiques, et, arrivé à destination, remettait le paquet à un passeur qui le convoyait jusqu'à Bâle, chez un banquier ami, ou chez Mérian, l'hôtelier du « Sauvage », lequel les mettait à la poste. Ces moyens étaient efficaces, jamais il n'a été fait mention d'une lettre perdue (43).

Le fonctionnement d'une telle organisation exigeait bien entendu des fonds assez importants, et les renseignements sont assez rares. On sait seulement que Maury avait reçu des fonds des Chartreux, qui continuèrent à alimenter la caisse, après son émigration (44). Antraigues put faire parvenir quelques

(40) Antraigues à Las Casas, 5 oct. 1793, Madrid Estado 4996, communiqué par Mlle Chaumié.

(41) Antraigues à Las Casas, 28 déc. 1793. Madrid Estado 4996, Fortescue Papers, II, 530, 544, 563, 577.

(42) V. Engerand, Ange Pitou.

(43) Antraigues à Las Casas, 19 août 1793. 24 sept., Madrid Estado 4996, communiqué par Mlle Chaumié, 26 fév. 1794, *ibid.* 4997. Toutes les filières ont été utilisées pour transmettre une nouvelle importante, et sont indiquées dans la lettre du 29 juill. 1794, Madrid Estado 4998.

(44) Antraigues à Las Casas, 28 août 1791, Madrid, Estado 4999 et 8 avril 1792, *ibid.*, 4993, communiqué par Mlle Chaumié.

fonds fournis par l'Espagne en 1791 (45). En mars 1793, sur l'intervention de l'abbé Edgeworth, qui, après l'exécution de Louis XVI, s'était rendu à Bayeux, et de là, était passé en Angleterre, Pitt envoya des fonds en abondance (46). Lemaître et ses amis avaient enfin reçu en dépôt de Louis XVI de nombreux papiers, et aussi une quantité d'or et d'argent qui paraît avoir été assez importante, et qui constituait une réserve pour les cas désespérés. Ils ne paraissent pas y avoir touché, car vers la fin de 1794, la caisse était vide et les fonds n'arrivant pas, des Pommelles et Brotier, aidés par quelques amis, durent payer de leur poche, et, en 1795, ils n'avaient plus rien (47).

L'organisation primitive, dont les grandes lignes ont été indiquées ci-dessus, subit avec le temps quelques modifications. La retraite de des Pommelles, en 1793, a déjà été signalée, mais en même temps se produisait un événement plus grave, l'arrestation de Lemaître en septembre 1793. Brotier, à ce moment, se mit à écrire régulièrement à Antraigues : peut-être pensait-il être appelé à prendre la succession. S'il y eut un calcul de sa part, il fut déjoué, car le réseau continua à fonctionner aussi parfaitement qu'avant, et les informations parvinrent exactement comme s'il ne s'était rien produit. Certains passages des lettres donnent à penser que Lemaître continuait à tenir tous les fils, à diriger ses agents, et peut-être même à envoyer nouvelles et documents. Les prisons étaient douces, sous la Terreur, le régime y était libéral, du moins si on le compare à celui que connaît le XX^e siècle. Les lettres de Brotier, qui avait adopté, pour se désigner l'indicatif étrange de QQ, étaient strictement personnelles et n'avaient pas pour objet de renseigner, mais de donner à Antraigues les impressions et les vues que les faits du jour pouvaient inspirer à un observateur aux aguets et bien informé. Pour attirer l'attention sur certains points, il reproduisait presque textuellement des phrases que l'on retrouve dans le bulletin, et c'est précisément ce qui a pu tromper les historiens qui ont cherché dans ces lettres une source des bulletins. En réalité Antraigues, comme sa correspondance avec Las Casas le montre, utilisait fort peu les lettres de Brotier (48). L'information était du domaine de Lemaître, il respectait les compétences.

(45) Antraigues à Las Casas, 18 oct. 1791, Madrid, Estado 4995, communiqué par Mlle Chaumié.

(46) Antraigues à Las Casas, 1^{er} mars 1793, Madrid, Estado 4995 et 3 sept. 1793, ibid. 4996, communiqué par Mlle Chaumié.

(47) Antraigues à Las Casas, 3 nov. 1793, Madrid, Estado 4996, communiqué par Mlle Chaumié, Brotier à Antraigues, 17 août 1795, B.M.Add. mss. 8056, du Verne à Dutheil, 20 juill. 1796 FO27, 48.

(48) Brotier a parfois écrit pour le compte du réseau, ainsi que le montrent les lettres d'Antraigues à Las Casas des 17 sept. 1793, Madrid, Estado 4996, communiqué par Mlle Chaumié, 7 déc. 1792 et 12 nov. 1794, ibid. 4997, mais pas plus que celles de Lemaître, les lettres qu'il écrivait ainsi n'ont été conservées, il ne subsiste que sa correspondance personnelle.

C'est seulement vers la fin de 1794 que Brotier reçut des attributions propres : il fut chargé d'établir une liaison permanente avec Charette, et, quelques mois après, il recevait du comte de Provence, par l'intermédiaire d'Antraigues, la mission de transmettre ses ordres aux Vendéens (49). Après la mort de Lemaître, arrêté et condamné après le 13 vendémiaire, il demanda des pouvoirs plus étendus, et c'est alors que Louis XVIII créa l'Agence Royale (50). Peu de temps après, le duc de La Vauguyon, premier ministre in partibus, voulut assurer lui-même la direction de l'Agence et supprimer l'intermédiaire d'Antraigues. Celui-ci était déjà presque en disgrâce, pour s'être permis de se plaindre du manque de discrétion de l'entourage du Prétendant. Il n'avait pas tort : moins d'un an après, l'Agence Royale toute entière se faisait prendre dans un piège que le Directoire, parfaitement informé de ce qui se tramait à Blankenburg, et renseigné de première main par le prince de Carcy, le propre fils de La Vauguyon, avait eu tout le loisir de tendre. Ainsi prit fin le réseau fondé par Maury, après sept années de fonctionnement dans des conditions difficiles.

IV

Que valaient les informations transmises à Antraigues ? Après les indications qui viennent d'être données, il ne semble guère possible de suspecter la bonne foi des dirigeants du réseau, qui étaient des fanatiques et non des espions rétribués. Ils avaient choisi eux-mêmes la voie difficile et dangereuse dans laquelle ils s'étaient engagés, sachant fort bien les périls qu'ils couraient déjà, ils n'avaient pas voulu abandonner leur tâche, lorsqu'il en était encore temps, et deux d'entre eux, les plus actifs, y laissèrent la vie. S'il faut croire les témoins qui se font égorger, l'historien doit cependant prendre certaines précautions. Lemaître et ses amis agissaient en journalistes, ils prenaient les nouvelles qu'on leur donnait, et les transmettaient sans trop les recouper et sans en faire la critique, ce n'était pas leur travail. Etant des partisans, il leur arrivait de mettre l'accent sur une phrase sans importance échappée à un puissant du jour, et de construire un système autour d'une boutade. C'est ainsi qu'ils prêtèrent à Robespierre le dessein

(49) Brotier à Antraigues, 28 frimaire an III. Aff. ét. France, M.D. 629 ; 14 pluviôse an III. B.M.Add. mss. 8056 ; Louis XVIII à Brotier, des Pommelles et Lemaître, 10 févr. 1795, B.M.Add. mss 7972.

(50) Pouvoirs donnés le 25 févr. 1796 à Brotier et du Verne, reproduits par Louis Blanc, Histoire de la Révolution, livre XV, chap. II.

de livrer au public les filles nobles qui, dans un délai donné, n'auraient pas épousé un sans-culotte (51). Il leur arrivait aussi d'être trompés par leurs informateurs, comme lorsqu'ils annoncèrent l'envoi aux Grandes Indes de Choderlos de Laclos, alors que celui-ci était au secret dans une prison parisienne. Les fausses nouvelles les plus curieuses concernent l'état de santé de Louis XVII (52).

Il est certain, par contre, qu'ils avaient aussi de très bons renseignements, et qu'on trouve, dans les bulletins, la relation d'événements restés jusqu'ici inconnus, et dont la réalité est confirmée par des documents indiscutables. Mathiez l'avait montré dans son article de 1914 (53).

Quant aux discussions du Comité de salut public qui y sont retracées, les archives dont on dispose ne permettent aucun recoupement d'ensemble, et seule une étude très poussée des questions traitées permettrait de se former que opinion. Un fait est toutefois indiscutable : l'autorité la mieux qualifiée, le Gouvernement révolutionnaire lui-même, a reconnu l'exactitude de deux comptes rendus tombés par hasard entre ses mains. Le premier se rapporte à la séance du 2 septembre 1793. Mathiez, dans son article précité de 1914, a donné à ce sujet toutes explications utiles, et montré que ce document avait conduit à la guillotine Hérault de Séchelles, accusé, faussement d'ailleurs en l'espèce, d'avoir trahi les secrets du Comité (54). Le second concerne la séance du 18 octobre 1795. Le chargé d'affaires de Russie à Stockholm, Budberg, s'était imprudemment vanté de savoir ce qui s'y était passé, et de connaître la teneur des instructions de Verninac. Le Hoc, ministre de France, en prévint son gouvernement le 22 nivôse an IV, et put lui envoyer une copie de la pièce le 6 pluviôse (55). De son côté, Noël, ministre de France aux Pays-Bas, en avait appris l'existence et avertit Paris le 10 pluviôse (56). Le ministre des Relations extérieures, Delacroix, prescrivit une enquête. Reinhardt, qui venait de quitter la direction du service diplomatique du Comité de salut public, exposa qu'il ne croyait pas à la culpabilité des commis, et remarqua que le secret des correspondances était difficile à garder, les responsabilités étant partagées entre le bureau du chiffre, le bureau d'analyse, et les secrétaires particuliers des membres du Co-

(51) Fortescue Papers, II, 472.

(52) Campos à Alcludia, 20 juil. 1794, Madrid, Estado 4739, et 6 janv. 1795, *ibid.* 4783.

(53) Voir note 1.

(54) *Ibid.*

(55) Les lettres de Le Hoc sont à Aff. étr. Suède 288, celle de Noël à Aff. étr. Hollande 590.

mité (57). Finalement, les conclusions de l'enquête furent exposées au Directoire par Delacroix dans un rapport du 8 ventôse an IV. On ne retrouvait plus, dans les archives du Comité de salut public, non seulement les instructions de Verninac, mais encore celles de Descorches et de Sémonville. La pièce transmise à Budberg était intitulée « Note sur ce qui s'est passé, le samedi 18 octobre au Comité de salut public au sujet des lettres reçues le mercredi 14 de Constantinople et de Bâle », et Delacroix ajoutait : « Cette pièce est le narré d'un employé du Comité de salut public qui était présent » (58).

Antraigues fut toujours, on le voit, fort bien renseigné. Lorsque le réseau, devenu Agence Royale, dut cesser de correspondre avec lui, il était déjà remplacé, cette fois par un homme seul, mais bien placé. C'était le conventionnel Gamon, de l'Ardèche, membre du Comité de salut public, et, sous le Directoire, du Conseil des Cinq Cents. En 1798, un certain Vannelet lui succéda, pseudonyme sous lequel se cachait, selon toutes probabilités, Martin Garat, haut fonctionnaire des Finances, qui fut le premier Directeur général de la Banque de France. A Garat succéda Noël Daru qu'après sa mort remplaça son fils. Était-ce Pierre, l'Intendant général de la Grande Armée, le fidèle de Napoléon ? C'est probable, mais la correspondance ne mentionne que le nom de Daru, sans prénom (59). Une amie d'autrefois, la marquise de la Vieuville, fréquentait, pour l'informer, les salons de Joséphine, et lui rendait compte de ce qu'elle y apprenait (60).

Pendant la Terreur, un membre du Comité de salut public donnait lui aussi des informations. On a longtemps, cherché son nom, on a pensé à Héroult de Séchelles, mais les fuites avaient continué après sa mort. Sur la foi d'un diplomate étranger, on a accusé Billaud-Varenne, mais sans preuve (61). Le nom a été découvert, Antraigues l'avait envoyé en chiffre à Las Casas, et c'est un nom éclatant. L'homme qui trahissait les secrets du Comité de salut public s'appelait Lazare Carnot (62).

(57) Reinhardt au Département 10 pluv. IV, Aff. étr. Hambourg 109.

(58) AF III 51 a.

(59) Lettre de Röntgen à Antraigues, 1810, à Aff. étr. France, M.D. 631, Czartoryski à Antraigues, 12 mars 1805, *ibid.*, et 15 mars 1805, FO27, 87.

(60) Victoire du Cheylard était veuve en premières noces du comte de Lambertye, dont elle avait un fils qui fut plus tard écuyer de l'Empereur. Elle ne paraît avoir connu Antraigues que quelques semaines avant son départ en 1790 comme le montrent ses lettres, dans les papiers d'Antraigues appartenant : à M. Elmes. Les lettres que Antraigues lui adressa en 1803 et 1804 sont à Aff. étr. France M.D. 633. Renseignements dus pour la plus grande partie à M. Louis Aurenche.

(61) Bûchez et Roux, *Histoire parlementaire*, XXI, 24.

(62) Antraigues à Las Casas, 20 et 27 août 1794, Madrid, Estado 4998. Il est à noter qu'une correspondance s'était établie en 1797, entre Antraigues, alors détenu par Bonaparte, et Carnot. Celui-ci devait envoyer des passeports pour la mère et la femme d'Antraigues.

V

Un exposé de Saint-Just

Dans un article des *Annales révolutionnaires* d'octobre-décembre 1916, Mathiez a examiné un certain « Rapport de Saint-Just », que Ch. Vellay avait cru pouvoir insérer parmi les *Œuvres complètes* de ce conventionnel. Ce document, publié en 1835 par la *Revue rétrospective*, reproduisait un exposé fait le 21 ventôse devant le Comité de salut public, critiquant violemment la politique suivie par la France à l'égard des neutres. Hérault de Séchelles ayant défendu le ministre Deforgues et sa politique, et ses arguments ayant porté dans les clubs, Saint-Just aurait, dans un mouvement de colère, livré ses notes à l'impression. Or, on n'a jamais pu découvrir un seul exemplaire de cette édition, et l'incident n'a laissé aucune trace, ni dans les archives, ni dans les journaux. Taschereau, l'éditeur de la *Revue*, prétendait bien avoir eu entre les mains le manuscrit original, appartenant alors à un collectionneur nommé Jéramec Raphaël, mais personne d'autre n'en a jamais parlé, et sa trace est perdue. Taschereau semblait ignorer qu'il n'avait pas la primeur de cette publication : le *factum* a été en effet imprimé et largement répandu à l'étranger en 1794, soit en brochure, soit dans les journaux (1). Ce n'était pas une garantie, et la prudence s'imposait, et ce, d'au-

En tout cas, le post-scriptum d'une lettre d'Antraigues à Marrenx Montgaillard du 29 août 1777, Aff. étr. France M.D. 591, semble bien prouver qu'il avait reçu des nouvelles, de la demande de passeports qu'il avait adressée à Carnot. V. également les lettres d'Antraigues à Louis XVIII du 12 mars 1798, à Maury du 1^{er} sept. 1798, les observations de Courvoisier sur la lettre du 12 mars, toutes à Aff. étr. France, M.D. 594. La *Nouvelle Revue Rétrospective* (1904, t. XX) a publié une note de Rewbell, aux termes de laquelle Carnot aurait chargé Madame Royale d'une lettre pour Louis XVIII où il l'assurait de son dévouement. Il paraît cependant peu probable que Carnot ait donné des comptes rendus des séances du Comité, cette tâche devait être accomplie par un secrétaire, qui était peut-être le sien, peut-être Bénard ou tout autre. Le rôle de Carnot, autant qu'on peut en juger paraît avoir consisté à poser des questions, faire des propositions, infléchir les discussions dans une direction conforme aux vues indiquées par le réseau, etc... Il aurait, d'après Antraigues, reçu quelque argent pour ses peines, il comptait aussi qu'on lui tiendrait compte de ses services s'il y avait une restauration royale.

(1) Il en existe de nombreuses éditions étrangères, souvent fautives et pleines de variantes. Drake le fit imprimer en Italie (ses lettres à Grenville du 25 avril 1794 dans les *Fortescue Papers*, II, 552 et à Antraigues du 25, dans Aff. étr. France, M.D. 632. Grenville le fit réimprimer, à Londres : une édition faite par Jordan, imprimeur du gouvernement, existe à la Cornell University (A.h.R.f., 1927, 275). D'après l'édition anglaise, le texte aurait été inséré dans le *Courrier du Bas Rhin*, et une lettre de Las Casas à Antraigues du 5 août 1794 montre qu'il a été publié dans un journal de Berlin (Aff. étr France M.D. 638).

tant plus que des contemporains n'avaient pas hésité à affirmer la fausseté du prétendu discours.

Comme on peut bien le penser, la publication d'un tel document, au printemps de 1794, n'était pas passée inaperçue, d'autant plus qu'elle avait été d'abord, fort maladroitement d'ailleurs, présentée comme un extrait du *Moniteur*, dont quelques exemplaires franchissaient les frontières. Très rapidement, en Italie, en Suisse et ailleurs, les gens bien informés apprirent que le texte avait été transmis par Antraigues. De là à l'accuser de l'avoir forgé de toutes pièces, il n'y avait qu'un pas, que ses ennemis politiques franchirent allègrement. Paolo Greppi, Manfredini, Mallet du Pan, d'autres encore, sans compter certains des diplomates de la République, fort malmené dans le discours, furent unanimes (2).

Ces allégations n'avaient cependant que la valeur d'opinions purement subjectives, et aucune preuve, aucun argument sérieux ne venait les appuyer. Or des pièces ont été trouvées assez récemment, qui apportent quelques lueurs nouvelles sur cette question.

Voici ce qu'écrivait Antraigues à Las Casas le 18 avril 1794 : « N^b 1 est le discours de Saint-Just sur les puissances neutres, envoyé en seize feuillets écrits en sympathique par Lemaître, qui a jugé utile qu'il fût connu » (3).

L'enquête sur les bulletins de Dropmore a montré qu'Antraigues ne travaillait pas seul, et qu'il lui était impossible, aussi bien moralement que matériellement, de duper les gouvernements qu'il renseignait, et les diplomates qui prenaient la responsabilité, sinon de l'exactitude des bulletins et documents annexés, du moins de leur origine, puisqu'ils les transmettaient eux-mêmes sous leur signature. Sans doute, Antraigues aurait-il pu être amené, pour les besoins de la politique de la coalition, à composer un factum de ce genre, bien que son caractère ne s'y prêtât point, mais il n'aurait pu le faire que d'accord avec les gouvernements intéressés, et cet accord aurait laissé des traces, dans la correspondance de Drake et de Las Casas notamment. Or, les lettres de ces deux diplomates sont à ce sujet parfaitement claires, et montrent qu'ils n'ont jamais conçu le moindre doute sur la provenance du texte du discours (4). Il paraît donc certain, dans ces conditions, que s'il y a faux, la responsabilité n'en incombe pas à Antraigues, mais à Lemaître et à ses amis, qui le lui avaient envoyé.

(2) Voir la lettre de P. Greppi à son père du 22 juil. 1794, dans *La Rivoluzione francese nel carteggio...* I, 366 ; et sur Mallet du Pan : A.h.R.f., 1955. n° 1. La lettre de Noël du 26 prair. est à Aff. étr. Venise 251.

(3) Madrid, Estado 4998.

(4) Las Casas à Antraigues, 8 juil. et 5 août 1794. Aff. étr. France M.D. 637 et 638, Drake à Grenville et Antraigues, lettres citées note 1.

Contre l'authenticité de la pièce, certains auteurs, dont Mathiez, ont invoqué sa forme, son style « filandreux et macaronique, relevé de mots de corps de garde », qui contraste singulièrement avec l'élégance classique des discours qui ont été conservés. Par contre, Taschereau, l'éditeur de la Revue, admirait ce style, et déclarait que les œuvres complètes du conventionnel ne contenaient « rien de plus serré et de plus vif ». Les avis sont partagés. On doit remarquer cependant qu'il ne s'agit pas d'un discours travaillé, destiné à la tribune de la Convention nationale, mais d'un exposé fait devant quelques collègues avec lesquels Saint-Just travaillait tous les jours. Un ton plus libre et plus familier est donc normal. Il ne faut pas oublier non plus que c'est dans un mouvement de colère et de dépit que le texte aurait été donné à l'impression, ce qui peut expliquer qu'il n'ait pas été revu et poli.

S'il a existé un original de la main de Saint-Just, il ne sera vraisemblablement jamais trouvé (5) ; chacun peut donc en penser ce qu'il veut. Ce qui importe d'ailleurs surtout ici, c'est le fond. Les faits allégués sont-ils exacts ?

Les réactions des diplomates visés ne sont guère concluantes. La lettre de Noël (et non Jacob) invoquée et reproduite par Mathiez, n'est qu'une protestation, elle ne conteste pas le fond, n'apporte aucun argument (6).

Hénin a eu d'abord connaissance de l'exposé par une lettre de Las Casas (7) ; il douta de son authenticité. Mais un peu plus tard, ayant eu entre les mains le texte imprimé, il écrivit au Département, avant de connaître la mort de Saint-Just : « Aujourd'hui que j'ai lu l'opinion de Saint-Just dans son entier, je ne puis plus douter qu'elle ne soit de lui » (8).

Du prudent silence de Barthélémy, on ne peut rien inférer. Il se borna à transmettre sans commentaire, le factum au Département, mais attendit pour cela d'avoir appris la mort des « conspirateurs » (9).

Les historiens ont invoqué des arguments qui ont pu paraître décisifs. Albert Sorel, au cours d'une controverse avec Sybel au sujet du fameux discours, a demandé d'où les diploma-

(5) Selon toute probabilité, Jérôme Raphaël avait acheté le discours à Jules d'Antraigues qui, après avoir vainement cherché à publier les papiers de son père, avait commencé à en vendre précisément à cette époque. La majeure partie sera liquidée en 1837, par les soins d'Ida St Elme, la Contemporaine (Voir lettres d'Ida dans les papiers d'Antraigues appartenant à M. Elmesh Le document de Jérôme était sans aucun doute une copie de la main du secrétaire d'Antraigues, identique à celle qui figure dans les papiers de Drake, au B.M.Add. mss. 46828.

(6) Noël au Département, 26 prair. ; voir note 2.

(7) A. Mathiez, Histoire secrète du Comité de salut public, dans Rev. Quest. Hist., janvier 1914.

(8) Hénin au Département, 15 fruct II, Aff. étr. Turquie, 188.

tes français auraient pu tirer de pareilles sommes alors que de juin 1793 à mai 1794 les Affaires étrangères n'ont disposé que de 1.500.000 fr. de fonds secrets, dépensés d'ailleurs en majeure partie à l'intérieur. Il ajoutait que les papiers de Barthélémy montraient qu'il n'avait jamais disposé de fonds importants. De son côté, Mathiez posait dans son article une double question : 1^b Comment le Comité de salut public aurait-t-il pu se procurer une telle quantité de numéraire pour l'exporter, dans un temps où les seuls assignats remplissaient le Trésor ? 2^b Sur quels crédits ouverts par la Convention des sommes aussi fantastiques ont-elles été puisées, alors que le Comité n'a jamais disposé de plus de 50 millions pour dépenses secrètes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ?

Il est certain que ces questions n'auraient pas été posées ou du moins l'auraient été sous une forme très différente si Sorel avait disposé de l'inventaire des papiers de Barthélémy établi par Kaulek, et si Mathiez, avant d'écrire son article, avait publié son livre sur « La vie chère et le mouvement social sous la Terreur ».

Il faut noter en effet que le discours de Saint-Just critique l'ensemble des dépenses faites dans les pays neutres, et que celles-ci comprennent, en dehors des dépenses secrètes qui n'en forment qu'une petite part, de considérables achats de vivres et d'équipements en tous genres, destinés aux forces armées de la République. Pour pourvoir à ces achats, dont l'existence n'est pas contestable, le Comité de salut public procéda à la réquisition des devises, fit appel au crédit, et dut cependant effectuer d'importants paiements en métal. « La dépouille des églises lors de la déchristianisation, la fonte de la vaisselle sacrée dans les Monnaies y pourvurent pour une bonne part », écrit Mathiez (11). Il faut y ajouter le drainage de la monnaie métallique, les confiscations, etc.... qui mirent à la disposition du Comité de salut public de très importantes quantités d'or, d'argent, de pierres précieuses, d'objets mobiliers de valeur, dont la vente à l'étranger pouvait fournir des ressources appréciables (12).

Les paiements à l'étranger étaient en grande partie prélevés sur les devises et le numéraire conservés par la Trésorerie, et imputés sur les crédits ouverts par la Convention à la Commission des subsistances ou aux Affaires étrangères (12), mais les règles du service financier étaient infiniment moins strictes qu'elles ne le sont actuellement. L'arrêté du Comité qui prescrit l'envoi par la

(9) Barthélémy au Département, 12 therm. II, Aff. étr. Suisse 448.

(10) A. Sorel, La propagande révolutionnaire dans Rev. Hist., XI, 109.

(11) La vie chère et le mouvement social sous la Terreur, p. 458 et s.

(12) Voir notamment les arrêtés du 15 niv. II (Subsistances) et 17 pluv. (Aff. étr.) dans Aulard, à leur date.

Trésorerie aux Etats-Unis de 5 millions en or pour achat de grains, ne vise, contrairement à l'usage, aucun crédit ouvert par la Convention, et on peut trouver d'autres exemples (13).

Certaines opérations enfin échappaient à toute intervention de la Trésorerie nationale. Celle-ci ne comptabilisait en effet, en dehors des assignats, que les monnaies de métal et les valeurs représentatives, traites, lettres de change, etc... Les bijoux, meubles, objets d'art, et même les lingots d'or et d'argent lui échappaient, et restaient à la disposition exclusive du Comité, qui en fixait l'emploi (14).

Si l'on passe aux dépenses, en ce qui concerne plus particulièrement la Suisse, on constate que la République, en dehors des achats de ravitaillement et d'équipement, y faisait de très importants paiements. Un payeur général, relevant de la Trésorerie, y résidait pour les pensions dues aux Suisses ayant servi la France (15). A l'ambassade même, était attaché un caissier, le citoyen Berville, totalement indépendant de la Trésorerie, et qui était chargé des services secrets, et en particulier de celui des « sels d'alliance », organisation curieuse, qui mérite une mention spéciale. En vertu des traités existant entre le roi de France et le Louable Corps Helvétique, une partie de la production des salines de l'Est était réservée aux cantons suisses, où elle était vendue à un prix inférieur d'environ 50 % à celui des sels d'autre provenance. Le produit des ventes était centralisé dans la caisse du citoyen Berville, pour être employé dans les conditions fixées par un arrêté du Conseil d'Etat du 23 décembre 1786, à des paiements de subsides, pensions et gratifications diverses à des personnages influents. Des arrêtés du Comité de salut public des 26 avril 1793 et 29 frimaire an II avaient expressément maintenu en vigueur les dispositions de l'arrêté de 1786 (16).

Pour en finir avec les finances de la Convention, on notera que l'existence d'importantes réserves métalliques aux environs du 9 thermidor est attestée par certains témoignages, celui de Barère en particulier, et que Montgaillard et Mallet du Pan, dans leurs publications et lettres de l'époque, ont donné certaines précisions et même des chiffres (17).

(13) Arrêté du 2 frim., lettre de Bréard du 27, dans Aulard, à leur date.

(14) Voir la liste des présents à offrir à la Porte, comprenant notamment une montre de la du Barry, Aff. étr. Turquie 189.

(15) Voir correspondance relative aux pensions dans Aff. étr. Suisse 424 à 431 passim ; lettre de la Trésorerie à Barthélémy concernant la nomination du cit. Bruat aux fonctions de payeur établies par la loi du 29 germ. II, Aff. étr. Suisse 445.

(16) Lebrun à Barthélémy, 29 avril 1793, arrêté joint (Aff. étr. Suisse 435), Deforgues à Barthélémy 3 niv. II, et arrêté joint (Aff. étr. Suisse 441).

(17) Barrère, Histoire manuscrite du Comité de salut public, dans ses mémoires, I. Montgaillard, Etat de la France en 1794, Mallet du Pan à Lord Elgin, 16 février 1794, dans Fortescue Papers, III, 489.

Une dernière objection a été adressée au « discours », par Mathiez notamment, et c'est celle qu'avait formulée Noël dans sa lettre déjà citée. Saint-Just proposait de publier la correspondance avec les neutres ; or, de toute évidence, cette mesure est absurde, car elle aurait pour résultat « d'inquiéter les puissances sur les dispositions du gouvernement français à leur égard, et de les pousser par la crainte et le dépit dans le parti de la coalition ». Un homme de la valeur de Saint-Just ne pouvait pas avoir une idée pareille, ceux qui la lui prêtaient ne veulent que le discréditer.

Et pourtant, ce projet est parfaitement réel, et il a même laissé une trace dans les archives. C'est une lettre de Barthélémy à Colchen, du 13 germinal : il voudrait que l'on n'imprimât pas toutes les pièces relatives à la Suisse, mais quelques-unes seulement, « les Suisses n'aiment pas à figurer sur le grand théâtre du monde » (18),

Il est temps de conclure. En ce qui concerne le fond, l'authenticité du document, son exactitude dans les grandes lignes, paraissent difficilement contestables. Il apparaît ainsi, à la lumière des développements qui précèdent, que son importance historique a été largement surfaite. En définitive, il n'apporte aucune révélation nouvelle : tout son contenu se trouve dans les archives publiques. Les controverses qu'il a soulevées ont eu cependant un heureux effet, puisqu'elles ont conduit à quelques recherches sur le financement des dépenses de guerre de la Convention. Ainsi pourra être combattu ce préjugé, à la vérité bien peu rationnel, mais solidement ancré chez les historiens, qui faisait des assignats la seule et unique ressource de la République en guerre.

Les futurs biographes de Saint-Just pourront épiloguer à loisir sur le « discours », sur les idées qui l'ont inspiré, sur leur caractère génial ou absurde. Les fervents de l'histoire littéraire se demanderont encore si le texte est de la main de Saint-Just, ou s'il résulte d'un travail de « rewriting » effectué sur des notes de séance par Lemaître Ou un de ses amis, à la manière de Tite Live ou de Cornélius Nepos, dont ils étaient saturés, comme tous les gens instruits de cette époque. Il est bien peu probable que ces questions puissent jamais recevoir une solution définitive.

R. de GRANDSAIGNES.

(18) Aff. étr. Suisse 444.

En complément des Dropmore Papers

Puisque les Dropmore Papers et les bulletins de Vannelet sont de nouveau à l'ordre du jour, il nous paraît opportun de publier les documents qui suivent. Ils ont été découverts par notre ami A. Rufer aux Archives d'Etat de Vienne. On en distingue quatre groupes.

Le premier est peut-être composé de bulletins que d'Antraigues communiquait à Drake et dont les originaux se trouveraient dans les Drake Papers dont M. H. Mitchell a signalé l'existence au Foreign Office (Bulletin of the Institute of the Historical Research ; LXXIX, mai 1956, p. 122-144).

Le second comprend des bulletins envoyés de Bâle, et dont l'un au moins aurait été joint à un rapport de Degelmann, ministre impérial en cette ville.

Vient ensuite une lettre, expédiée de Suisse en 1798, probablement à d'Antraigues.

Un quatrième groupe réunit un certain nombre de lettres adressées par d'Antraigues à Thugut en 1798 et 1799 ; il y est fait mention de Vannelet.

G. LEFEBVRE.

1793, 23 et 30 octobre, Paris. Le 19 octobre (au) soir, le comité des 9 s'assembla chez Chaumette, l'un des membres de la municipalité les plus accrédités. Il resta assemblé depuis minuit jusqu'à 5 heures du matin. Hébert y assista et y prononça un discours assez long sur les bons résultats qu'avoit produit la mort de la reine, et sur la part active qu'avoit prise à cet événement le peuple de Paris. Il dit alors nommément qu'avec la même franchise avec laquelle il avoit annoncé qu'il ne restoit plus d'autres ressources à la République que dans son désespoir, il avouait, maintenant, que mieux instruit par Hérault de Séchelles et par le ministre Forgues, il croyait que la République triompheroit de tous ses ennemis, et qu'elle s'établirait sur des bases inébranlables ; mais qu'il demandoit que le comité vérifiât si les bases sur lesquelles le ministre Forgues fonde ses jugements, étoient bien essentiellement solides.

Le ministre Forgues fut mandé sur le champ ; il assura, après avoir entendu la demande de Hébert, qu'il lui étoit impossible de douter que la division et la défiance ne fussent établies dans la coalition qu'il lui étoit aussi impossible de douter que le roi de Prusse ne fût excessivement fatigué de cette guerre, qu'il la continuait malgré lui, parce que son ministère l'ayant livré à l'Autriche, il craignoit, s'il s'en séparoit en ce moment, de perdre toute son influence dans l'Empire ; que tout ce qui l'entourait étoit fortement opposé à cette guerre ; que l'on avoit acquis les moyens les plus sûrs auprès de lui, et que ces moyens-là l'assuraient que si le roi de Prusse ne pouvoit tout à fait se séparer de la ligue, il prendrait des moyens pour que ses troupes ne fussent pas fort utiles, et qu'en ce moment, l'unique but de tous ses conseillers étoit de fomenter la crainte naturelle que tous ceux qui étoient attachés à la maison de Prusse avoient conçue des plans de l'Empereur ; qu'il prioit le comité d'autoriser Hérault de Séchelles et Hébert à venir chez lui lire les pièces probantes de ses assertions, ce qui lui fut accordé.

Interrogé par notre espion, comment il pouvoit avoir des correspondances aussi actives avec la Prusse, il répondit que son devoir étoit de déclarer qu'il devoit tous ces moyens au ministre Barthélemi ; que toutes les correspondances, les plus secrètes de la Prusse lui étoient adressées en Suisse et par lui envoyées en France.

Interrogé sur ce qui se passoit en Angleterre ; il répondit qu'on l'avoit trompé dans l'espoir qu'on lui avoit donné d'une opposition triomphante dans le Parlement, qu'une lettre qu'il avoit reçue du ci-devant évêque d'Autun, apportée en Flandre par une occasion sûre ; d'où elle lui avoit été envoyée, le détrompoit à cet égard ; qu'il lui marquoit expressément que le parti de l'opposition serait dominé par la cour, et qu'il lui faisoit à ce sujet un détail fort long qu'il ferait connoître à Hérault et à Hébert, pour prouver la certitude qu'il avoit que malgré les clameurs, les subsides seraient accordés et la campagne prochaine continuée ; que le côté le plus facile à remuer en Angleterre, serait constamment l'Irlande ; mais que ce moyen ne pouvoit être aussi prompt qu'on en avoit flatté la Convention ; que même il n'étoit pas content de l'état clans lequel il voyait Mrs Chéridan et Grey ; qu'ils pensoient unanimement que ce ne serait qu'à l'issue d'une autre campagne aussi infructueuse que (celle-ci, qu'on pourrait proposer la cessation de la guerre.

Le même ministre assura qu'à Constantinople, les affaires y prenoient vraiment une meilleure tournure, mais qu'il devoit aussi prévenir que le citoyen Descorches l'avertissoit confidentiellement qu'il se défioit prodigieusement du citoyen

Henri [Hénin ?] ; qu'il croyoit que le citoyen Henri ne voyoit pas ou ne vouloit pas voir que le ministre de Russie étoit le premier à faire tous ses efforts pour engager la Porte à des mesures hostiles ; parce que sa souveraine croyoit le moment favorable pour se faire déclarer une guerre qu'elle croyoit (devoir ?) assurer la perte des Turcs ; qu'il croyoit que le citoyen Henri étoit un homme très suspect et très dangereux. Aussitôt Hébert soutint que si le citoyen Henri étoit suspect, le ci-devant noble Descorches l'étoit bien davantage ; qu'il falloit absolument les rappeler tous deux, et y envoyer un homme dont les patriotes fussent assurés, avec tous les moyens d'argent imaginables pour décider les Turcs à des hostilités.

Alors Hérault de Séchelles a pris la parole. Il a dit qu'il rendoit compte au Comité de l'opinion qu'il l'avoit chargé de rendre sur le vu des pièces, de l'état actuel de la République ; qu'il ne pouvoit pas cacher qu'il différoit en quelques points de l'opinion de Hébert ; mais qu'il exposeroit aussi une opinion qui les concilieroit tous deux. Il lut alors un très long mémoire dont voici l'extrait qu'on a pu retenir.

Il déclare que pour donner plus d'activité à toutes les mesures à prendre, il falloit que le Comité des neuf concentra toute sa force dans trois personnes, Chaumette, Hébert et Robespierre, à la charge par eux, cependant, de rendre compte chaque jour au Comité, mais les autorisant cependant à prendre préalablement toutes sortes de mesures suivant le plan qu'il alloit proposer.

Qu'il falloit se défaire bientôt du fils de Capet, de sa tante et de sa sœur, suivant l'avis de Robespierre ; mais que, quant à lui, il pensoit très fort qu'il falloit conserver pour quelques temps la fille de Capet, qu'il falloit blanchir le duc d'Orléans en ordonnant cependant qu'il seroit gardé à vue jusqu'à la paix. Que si les partis qui se formoient dans la Convention venoient à donner des inquiétudes, qu'il faudroit peut-être alors pousser le peuple à se défaire de cet instrument en lui imputant tous les malheurs qu'il éprouve ; mais que si jamais pareil cas arrivoit, qu'il ne faut pas douter que le peuplé voulût un chef, alors qu'il faudroit le prévenir pour n'en être pas pré-venu et porter le duc d'Orléans sur le trône, en lui donnant les chefs de parti pour ministres ; que l'on feroit épouser la fille de Capet à son fils et que, mettant en évidence les dernières ressources de la République, on diroit à tous les rois coalisés : **vous voulez un gouvernement monarchique ; nous l'avons adopté. Vous ne vous battez donc plus maintenant que pour faire régner telle ou telle branche plutôt qu'une autre ;** et que vu l'état où seront alors les puissances, il n'est pas douteux qu'elles n'entendent des propositions de paix, que quelques-unes au moins s'y prêteront et la coalition sera détruite.

Mais qu'il étoit entièrement de l'avis d'Hébert pour tous les

moyens de se défaire de tous les propriétaires actuels pour établir un nouvel ordre de choses, et qu'il falloit rejeter tout l'odieux de ces mesures ; et de ces massacres sur la Convention, et pour cela profiter de son existence, sans perdre un moment ; que Robespierre avoit déclaré plusieurs fois qu'il ne souffrirait jamais l'existence du duc d'Orléans, mais que l'opinion qui se rapprochoit de la sienne seroit de différer sa perte jusqu'au moment où son existence seroit inutile.

Qu'il falloit adopter la nouvelle mesure proposée par Hébert d'accorder des récompenses considérables à tous ceux qui, dans un temps donné, auroient, par quelque moyen que ce puisse être, donné la mort aux rois qu'ils promettraient de détruire ; mais qu'il falloit exiger que ce fussent les gens de leurs états qui se chargeraient de cette affaire, et jamais des François, parce que plus de 17 que l'on y avoit employé avoient pris l'argent donné sans qu'on ait jamais plus entendu parler d'eux. Voilà les détails qu'on a pu retenir d'un très long mémoire qui a tenu sept heures de lecture, à cause des discussions pour et contre qu'on s'est permises.

Il a été examiné par les membres jusqu'au 30 ; et le 30, le Comité a décidé de donner tous ses pouvoirs et toute sa confiance aux trois membres ci-dessus désignés mais à la charge expresse : 1° qu'ils n'exciteroient aucune insurrection sans l'ordre du Comité ; 2° qu'ils n'exciteroient aucuns mouvements dans les subsistances, sans l'avis du Comité ; 3° qu'ils n'ordonneroient jamais le massacre général dans les prisons, sur les propriétaires qui y sont renfermés, sans une délibération expresse du Comité, lequel s'assemblerait tous les jours et nommément le 3 novembre, pour entendre le rapport de Robespierre, qui prétendoit qu'en adoptant tous les plans proposés, il falloit néanmoins se défaire du duc d'Orléans, et cependant, ce qui est très remarquable, le 30, le Comité avant de se séparer, confirma de nouveau, malgré Robespierre, le choix du nouveau commandant de l'armée révolutionnaire quoiqu'il lui fut prouvé, par le même Robespierre, que ce commandant avoit de tout temps été dévoué à la maison d'Orléans.

[8 pages in 40. Vienne. H. u. Staatsarchiv, Schweig. Fz. 192.]

Bulletin du 6-12 juillet 1794. — ...On a lu le 4 au comité des lettres de Noël et de Jacob qui rendent compte des préparatifs hostiles de Venise... On lut une dépêche de Tilly du 23 juin, il se plaignait de Saliceti, qui avait changé la destination de la flotte, et disait qu'il faut envoyer Buonaparte s'entendre avec lui...

« Le 6 au soir, le comité s'est rassemblé. St Just est toujours à Paris, il consent au renouvellement des pouvoirs du

comité, mais ce n'a été qu'après avoir fait jurer à chaque membre du comité de salut public que l'on ferait une guerre à outrance à tous les rois, que l'on n'accorderait jamais ni armistice ni trêve ni paix, et que l'on défendrait à tous les généraux sous peine de mort d'en recevoir la proposition. Il fut aussi décidé malgré l'opposition de Carnot qui eut trois voix en sa faveur que si les garnisons des 4 places frontières ne se rendaient prisonnières de guerre dans les 24 heures, elles seraient passées au fil de l'épée.

Le discours que prononça Barrère le 4 au nom du comité et le décret qui s'ensuivit ayant rempli ce qu'exigeait St Just il consentit pour son parti au renouvellement du comité. Robespierre protesta qu'il n'avait jamais voulu faire la paix St Just lui soutint dans le comité du 6 qu'il avait la preuve de ses intelligences avec Cobourg et Pitt. En tout Robespierre témoigne de la crainte et de la faiblesse. Au lieu d'écraser ses ennemis comme dans l'assemblée, il ne cesse de déclamer contre eux aux jacobins et à la Convention. On ne doute pas cependant que si le comité est renouvelé, il ne fasse périr tous ceux que ne protégera pas St Just.

Dans cette séance du 6 au soir, St Just traita les ministres de la guerre et les généraux excepté Pichegru de scélérats et de fripons »...

...On lut des lettres de l'agent français en Suède. Cette puissance demande un subside. Sur la proposition de St Just on lui en accorde un mensuel... Le 7 on lut des lettres de Barthélémy relatives à des règlements financiers... : « St Just annonça qu'il avait donné à Fouquier l'ordre de faire exécuter 20 conseillers au Parlement de Toulouse. Il fallait non pas 100.0000 têtes, comme avait dit Marat, mais peut-être le double en France et un million en Europe. »

Le 8 le Comité reçut Framery venu de Copenhague. La Suède et le Danemark viennent d'envoyer des agents à Kosciuszko. Ils sont disposés à se défendre contre l'Angleterre et la Russie, mais ont besoin de subsides, et que la Turquie entre en guerre contre la Russie.

St Just indiqua le nombre des véhicules réquisitionnés pour transporter en Flandre ce qui était dans le camp de Meudon, et rapporter les dépouilles de ces provinces.

Carnot donna des nouvelles du roi et de Madame Royale qu'il avait vus le matin. Le roi se porte bien, sa sœur est maigre et malade.

Le 9 on lut au comité des lettres de Hénin à Constantinople du 14 juin... [La suite du passage se trouve dans la réponse de Sybel à un article de Sorel. *Revue Historique*, 1879, tome XI.]

On lut dans le même comité une lettre d'Ignace Potocki... [Voir art. cité ci-dessus.]

Le 10, il n'y eut pas de comité. Le 11 et le 12 on examina les plans d'Arçon et La Fitte pour l'évacuation de la Convention. dans le midi, ces projets furent ajournés. « On lut une lettre de Choderlos de Laclos. Envoyé par la Convention à l'île de France où il est arrivé, il annonce qu'il va se rendre sous un nom supposé dans les Indes orientales, et que dans peu on aura de ses nouvelles par les troubles et les guerres qu'il va susciter aux Anglais, qu'il se rend d'abord à Surate. »

Le 11 on donna l'ordre à Pichegru de ne pas avancer jusqu'à la reprise des quatre villes frontières. Le 12 on envoya une lettre à Pichegru : le comité va décréter le plan d'invasion de la Hollande de La Fitte et d'Arçon ; il lui enverra d'Arçon.

Bulletin du 12 au 20 juillet 1794. — « Toutes les compagnies de canoniers, toute la gendarmerie sauf une compagnie de chaque corps, sont parties pour le Brabant avec 400 canons.

Quoique le C.S.P. eût été renouvelé pour un mois, dès le 12 au matin, il s'en faut bien que Robespierre soit tranquille sur son sort. Il est menacé de l'assassinat ou de la guillotine par 2 moyens également puissants : l'un par St-Just et tout son parti, l'autre par le comité de 15 députés qui se sont réunis à lui et qui sont bien sûrs de perdre la tête s'ils ne se défont de Robespierre au milieu de tant de dangers. On trouve (ses amis eux-mêmes) beaucoup de faiblesse et de peur dans toute sa conduite. Il a fait venir son frère en toute hâte de l'armée de Nice ; pour le soutenir, mais les discours qu'il a succesvivement prononcés à la Convention et aux Jacobins ont paru pleins d'aigreur et de faiblesse. La dénonciation qu'il a faite de Fouché son ami l'a rendu à la fois odieux à tous ses partisans et méprisable. Enfin, aux yeux des observateurs éclairés, ce chef de parti ne vit plus que comme ces malades désespérés d'élixirs violents qui leur causent des crises en les conduisant à la mort.

St-Just a secondé la rénovation des pouvoirs du C.S.P. pour un mois. Barrère l'a demandé après avoir annoncé préalablement la prise de Bruxelles. Mais ce comité odieux à la majorité de la convention pourra entraîner encore bien du monde avant sa ruine, mais il paraît impossible qu'il se soutienne. Les excessives cruautés auxquelles il se porte à chaque instant multiplient d'implacables ennemis contre lui, mais il faut se bien persuader que sa ruine viendra de la réunion de ses ennemis dans la convention et non par l'effet des insurrections intérieures du peuple de Paris ou de celui des provinces Le peuple de Paris et celui des provinces est fortement persuadé de ces 2 calomnies que la Convention s'est efforcée de répandre de tous côtés. L'une que les rois coalisés n'ont d'autre projet que de détruire la maison royale de Bourbon et

faire périr également tous les français de l'intérieur et tous les français émigrés pour se partager le territoire de la France. Là deuxième chose dont ils sont fortement imbus, c'est que les rois, une fois la conquête faite, veulent faire exterminer ou déporter tous les habitants. »

[Le bulletin raconte ensuite que les adversaires de Robespierre sont réunis en un club.]

« Sans l'opposition de St-Just, Lecointre était résolu le 11 à dénoncer le comité à la Convention et à demander que ses membres fussent arrêtés et ses papiers saisis. St-Just a prétendu qu'il n'était pas encore temps de s'en occuper. Mais quand le 13 Robespierre a dénoncé le club au comité, St-Just a demandé qu'on passât sur le champ à l'ordre du jour ce qui a été fait. Dans le Comité du 14 au 15, il apparut d'une manière très remarquable un rapprochement entre Sieyès et St-Just. Le premier était venu prononcer au C.S.P. un discours des plus saillants qu'on ait encore entendu. Comme il dura près de 2 heures, on n'a pu en retenir que le résultat et ce qu'il y avait de plus marquant. Il dit qu'il venait proposer au comité la dernière mesure révolutionnaire qui restait à prendre, que cette guerre n'était pas une guerre de victoires mais une guerre à mort, qu'il fallait que la royauté pérît en Europe ou la Convention, que l'Europe voulait la tête des juges de Louis XVI, mais que le dernier français périrait sous le dernier européen, que l'esprit de la Convention et toutes ses mesures étaient bonnes pour la destruction, qu'aucune n'était bonne pour la reconstruction et la création, que recréer et reconstruire serait l'affaire d'un autre siècle, que celui-ci ne devait que détruire, qu'il était presque assuré qu'un autre siècle verrait s'élever des monarchies absolues, mais que la fin de celui-ci laisserait des traces indestructibles. »

Ils devaient tous périr à la fin de cette entreprise, il leur fallait achever par la guillotine les prêtres, les nobles, les magistrats, les écrivains, les premiers bourgeois, surtout ceux qui voulaient la révolution, le changement dans l'ordre du gouvernement et des deux premiers ordres.

« Qu'il fallait achever la transfusion de toutes les propriétés, que c'était là un grand principe destructif de l'Europe moderne, que 3 mois de constance encore à suivre le même plan l'opération serait finie, qu'alors il n'y aurait plus que de vrais sans-culottes maîtres de toute l'Europe. »

Sieyès regarde le succès comme assuré parce que Paris n'est plus menacé. Il ne reste plus que 2 mesures à prendre, la réquisition des vivres et salarier tout ce qui était en état de porter les armes pour qu'ils dépendissent de la Convention et arriver à ce résultat : subsister par la Convention, s'enrichir par l'étranger.

D'Arçon dénoncé par Carnot et [un mot illis.] il s'agit de

Grimoard qui travaillait au comité de la guerre pour les opérations de la marine, ont été renvoyés.

Le 18 on lut des lettres d'Amérique disant qu'elle voulait rester neutre, des lettres de Constantinople...

Le 18, sur la dénonciation d'Hanriot, le comité lui ordonne de faire piller les maisons où auront lieu des banquets civiques. Robespierre dénonce le comité qui se tenait chez Lecointre. Lindet s'y opposa et Robespierre furieux se rendit le lendemain au C.S.G. avec une liste de 30 députés à faire arrêter. « Vadier, président du comité, le repoussa rudement disant qu'il voyait dans cette liste des gens dont le C.S.P. s'honorait de partager les sentiments. »

Le 19 on décida un envoi de fonds à André à Gênes.

Le 20 on lut des lettres de Toulon, les Anglais se font détester en Corse. Barthélémy rend compte que les officiers suisses ont renvoyé leurs croix de St-Louis, qu'on peut leur payer leurs pensions. On lut des lettres des représentants à Nantes disant que la Vendée a 28.000 hommes.

Bulletin du 20 au 25 juillet. — L'agitation est à son comble. Le C.S.P. assemblé toutes les nuits ne s'occupe plus que d'éloigner le danger. Dubois-Crancé, Collot et Billaud se sont réunis à la faction de Le Cointre et des 15 députés proscrits par Robespierre.

St-Just a fait une grande faute qui probablement lui coûtera la vie. Il s'est trop fié au C.S.P., il a cru qu'il ne s'agissait que de chasser et tuer Robespierre pour le remplacer. Il voulait en entier conserver le régime révolutionnaire, et comme il est plus violent et plus cruel que Robespierre, il regarde le tribunal révolutionnaire comme le plus grand moyen du parti dominant. Le Cointre et ses amis ont fort désiré avoir St-Just à leur tête, mais ils ne lui ont pas caché dans leur assemblée du 19 où il se trouvait qu'ils voulaient ne plus avoir de tribunal révolutionnaire. St-Just avec fureur leur déclara qu'en ce cas il serait leur implacable ennemi. Peu s'en fallut que Le Cointre ne le fit assommer dans la salle où ils se trouvaient dans ce moment. St-Just par le moyen de Couthon et de sa femme, maîtresse de Robespierre, se réunit [sic]. L'abbé Sieyès s'y réunit aussi pour résister à l'orage qui s'élevait.

Le 20 Robespierre, St-Just et tout leur parti proposèrent au C.S.P. d'ordonner l'arrestation de Fouché dont Robespierre avait déjà demandé l'arrestation, disant, il faut que sa tête tombe ou la mienne. Il répéta le propos le 20, alors Billaud et Collot lui déclarèrent dans le comité même que ce serait la sienne qui tomberait. Ce Fouché est oratorien, Billaud aussi oratorien et son ami le plus intime, Collot ennemi de Robespierre de tout temps se réunit à lui et les 2 membres du C.S.P.

rassemblèrent le 21, l'un Billaud le C.S.G., l'autre Collot le club de Le Cointre dans l'ancienne église des Cordeliers. Le Cointre et son parti résolus en cas de victoire à détruire le C.S.P. et le tribunal révolutionnaire s'ils peuvent en venir à bout, sont très résolus aussi de ne pas se passer des mêmes moyens pour assurer leur puissance et détruire leurs ennemis. En conséquence, ils trouvent dans le C.S.G. un moyen tout en usage pour remplacer le C.S.P. Aussi le président de ce Comité Amar a-t-il adopté et adhéré à toutes les mesures de la faction de Le Cointre et Collot le 22 au matin en se rendant à son club... Ils comptent remplacer le tribunal révolutionnaire par le tribunal criminel du département dont ils sont assurés, le président Faure étant la créature de Collot. Le 23, tout ce qui s'était passé fut dénoncé au C.S.P. par Hanriot qui aurait voulu s'opposer à l'assemblée du club. Le Cointre avait été presque assommé par la section des Cordeliers où tout annonçait l'insurrection.

Robespierre parut à ce comité le plus lâche des hommes, sans ressources et sans énergie. St-Just s'y éleva au-dessus de lui-même. Il proposa de se retirer au camp des élèves de Mars à la Plaine des Sablons avec le trésor public, d'y envoyer tout ce qui restait d'artillerie à Meudon, de mettre à un million comptant la tête des chefs, de faire poignarder sans exception tous les prisonniers et de faire mettre le feu aux prisons pour ôter la vue des cadavres au peuple, et en même temps ralliant à Bellevue, aux Sablons, à Meudon, tout ce qui était de leur parti de tirer à boulets rouges sur Paris jusqu'à ce que la Municipalité, qui était dévouée au C.S.P., lui eût apporté à Meudon la tête de tous ceux qu'il aurait proscrits. Le fameux comité parut alors bien lâche. Barrère seul fut d'avis de suivre St-Just, encore est-il à présumer que ce lâche coquin, qui depuis 89 trahit tous les partis, est dans celui de St-Just l'espion de Le Cointre. Billaud et Collot n'assistèrent pas à ces séances du comité. Ce fut aussi la dernière à laquelle assista Carnot, étant passé le 23 du côté de Collot son ami. L'abbé Sieyès assista toujours au comité mais sans ressource et sans énergie. Robespierre ce même jour, prononça aux Jacobins un discours où il demandait leur protection, provoquait l'insurrection et proscrivait ses ennemis, il n'eut aucun succès.

Le 24 St-Just voulut se rendre aux armées du Nord. Il chercha à s'évader à Midi, mais il fut à l'instant menacé d'être mis en pièces et se voyant suivi de toutes parts, il fut obligé de rester. Collot dès ces moments de crise a été fait président de la Convention, nouveau symptôme mortel pour Robespierre, car il est prouvé qu'il n'a plus la majorité dans la Convention. Les 3 secrétaires sont tous membres du C.S.G., autre

symptôme mortel. Le 24 St-Just annonça le soir au comité réuni en ce qui restait que l'on ne pouvait plus sans un acte de vigueur compter sur le trésor public, que la section où il était s'en était emparée et avait entouré le local. Ce même jour, la Municipalité vint assurer le comité de son dévouement et le prévenir que le C.S.G. s'était emparé du Trésor public, qu'on distribuait de l'argent aux gardes nationaux et dans tous les faubourgs. Hanriot vint presque en même temps annoncer qu'il était poursuivi et même menacé. St-Just proposa les mêmes mesures qu'il avait déjà proposées, elles furent rejetées par la plupart de ses collègues.

Le 25, les sections s'étaient rassemblées, au moins on avait dénoncé que 29 l'étaient et que 22 s'étaient déjà mises en permanence. Ce qui est incroyable, c'est que pendant que ces événements se préparaient à l'intérieur, le comité donne au dehors ses ordres les plus absolus comme en pleine paix et les donne plus violents que jamais et que le tribunal révolutionnaire envoie 50 personnes par jour à la guillotine, quoique menacé d'y aller lui-même à chaque moment. Et ce qui est plus singulier, c'est que le peuple prêt à s'insurger va paisiblement voir guillotiner les victimes. La place des exécutions est toujours pleine dès 11 heures du matin tant ce peuple sanguinaire est devenu atroce et nul. Ce qui le flatte dans la révolution qui se prépare, c'est l'argent qu'on lui promet et les massacres qu'on l'assure devoir avoir lieu. C'est un prodige ce qui se passe ici, il faut le voir pour le croire. Robespierre n'y est plus qu'une ombre, ses collègues tous occupés du péril n'entendent rien. St-Just seul y ordonne au nom du comité comme en pleine paix. Il s'est saisi de toute l'autorité et il n'est pas douteux que si Robespierre échappe à la faction de Collot et de Le Cointre, s'il était possible que le C.S.P. triomphât Robespierre serait à l'instant sacrifié par St-Just qui déploie en cela un caractère au-dessus de tout ce qui existe dans la Convention. Le 24 il ordonne la récolte du Brabant et sa transportation en France, l'incendie de tout ce qui ne pouvait être transporté. Le 22 il avait envoyé [nom illisible : Nolvès ?] courrier du comité à Brest presser la sortie de la flotte pour croiser sur St-Valéry où l'on disait que l'on devait faire un débarquement d'Anglais et d'émigrés pour la Vendée. Le 27 il envoya un courrier à Saliceti avec ordre de faire sortir ce qui restait de vaisseaux à Toulon pour forcer Gênes à se déclarer. Le 24, il signa et fit signer Robespierre pour le subside de 1.700.000 livres par mois, à donner en espèces au Danemark et à la Suède aussitôt que suivant les promesses les 2 flottes seraient dans la Méditerranée pour protéger le commerce des neutres et les ordres ont été expédiés le même jour, c'est-à-dire l'ordre de communiquer tout cela au Gouvernement de Gênes.

Le 24 St-Just parlant dans le Comité de salut public sur les nouvelles de la Flandre y dit expressément que les généraux Pichegru, Richard et Choudieu étaient instruits que cette retraite de l'empereur dans les Pays-Bas ; ne cachait aucune autre vue que d'exposer la Hollande afin de forcer l'Angleterre à traiter avec l'empereur et Pitt à consentir que la maison d'Autriche s'emparât de la Bavière, que Richard et Choudieu envoyaient leurs correspondances ; secrètes qui prouvent que les gens les plus instruits dans le conseil général de Brabant sont convaincus de cette vérité, qu'ainsi il fallait opérer la dévastation totale du Brabant à l'instant même, crainte d'un revers qu'il était facile de prévoir, et il répondit le jour même dans ce sens au nom du comité.

La crise ne peut absolument durer, si cela va 8 jours, ce sera un prodige, mais qu'on ne s'y trompe pas, rien ne ressemble moins à une contre-révolution que ce qui va arriver. Si cela y mène, ce sera par la suite de l'anarchie, car rien n'y tend directement. La proscription extravagante de Robespierre a réuni les proscrits qui ont tenté l'entreprise qui est au moment de réussir, mais la volonté de continuer la guerre est telle que ce serait un moyen de la détruire que de persuader le contraire. Au fond, ils sont résolus à la continuer, mais les défaites des puissances ont inspiré une telle rage à la populace qu'il est dans ce moment impossible de songer à la paix, quand même les chefs la désireraient, ce qui n'est pas. Ce qui va arriver et à quoi les royalistes pousseront de toutes leurs forces, c'est que le parti dominant va être écrasé sous le prétexte du directoriat qu'il exerçait et le tribunal révolutionnaire comme instrument du dictateur. Dès lors on va prendre en haine tout moyen qui pourrait concentrer les opérations. Par là la Convention perdra 1° son énergie d'action et de volonté, 2° son ressort de terreur. Il faudra que tout se fasse dans la Convention, dès lors l'anarchie sera grande et la facilité d'y travailler très grande aussi, et puis les affaires menées depuis 10 mois par 12 personnes vont sortir de leurs mains, tous leurs agents vont être suspects, et par conséquent tous leurs moyens réduits. De cet état de crise, les puissances peuvent profiter pour avancer. La Vendée instruite de tout par 4 courriers successifs partis les 23 et 24 peut agir aussi, et au total la Convention va éprouver une convulsion dont les suites peuvent être incalculables.

Lettre du 31 juillet 1794. — Il paraît très vrai qu'il y a eu de la part de Cobourg des propositions de paix ou de trêve. Robespierre accusé par St-just n'a rien répondu. St-Just a dit depuis qu'il ne croyait pas les propositions de l'empereur réelles, qu'il croyait que cette puissance voulait se faire acheter

par la crainte de sa défection... Il ajouta le 11 qu'il approuvait infiniment la conduite de Choudieu, qui faisait ce qu'il fallait pour prouver un accord entre lui et l'empereur dans la manière d'évacuer le Brabant. [On avait dénoncé la veille Choudieu qui avait laissé à Mons l'aigle à côté de l'arbre de la liberté.]

Bulletin des 1, 4 et 9 août 1794. — Après la mort de Robespierre, la Convention, devenue toute puissante, manifeste sa joie, mais elle est terrifiée parce qu'elle ne peut plus sortir de Paris, depuis que le peuple sait qu'elle voulait le faire lors de la prise de Landrecies et parce que le peuple est indifférent, et prêt à se jeter du côté du plus fort. Le peuple a voulu lyncher Robespierre. Il est démontré que le 25 juillet Robespierre avait pour lui la municipalité, dix mille hommes de la garde nationale, la majorité de la populace. Contre lui étaient les marchands, bourgeois, propriétaires, les familles des victimes, la Convention et une partie de la garde nationale. Pour lui étaient le camp de Meudon, les Sablons, tous les brigands qui cernent Paris.

« Robespierre a été si lâche, qu'il a manqué à son parti le peuple ; c'est-à-dire la canaille. » Les dix mille hommes de la garde ont hésité pour voir ce que ferait la Convention, qui a montré du courage et de la résolution. Aussitôt Robespierre n'a plus eu de parti, la canaille des Halles et faubourgs et les soldats nationaux se sont tournés contre lui.

La Convention est dans une situation critique : une autre crise est inévitable. Le parti Robespierre n'existe plus à la Convention. « On y est résolu de faire mourir Barrère et Collot qui s'est montré si fort contre Robespierre, mais dont les papiers de Robespierre ont montré les précédentes intelligences, David, Sieyès même, tout ce qui a été ministre de Robespierre périra. Robespierre a encore 5.000 hommes dans la garde, et des forcenés dans les sections, qui cherchent un chef. La Convention veut anéantir les jacobins, ou les annuler. » Elle se divise en républicains révolutionnaires, actuellement les maîtres, et les constitutionnels de 92 qui prennent les places, à la tête desquels se trouvent Treilhard et Merlin. Le premier parti a la garde nationale et les autorités constituées, et Cambon qui lui conserve le Trésor. L'autre parti, avec Treilhard et Merlin, a tout ce qui est propriétaire, acquéreur de biens nationaux, modérantistes échappés à la guillotine, ceux qui veulent un roi sans pouvoir. Ce parti se prononce déjà fortement. » Déjà il a fait augmenter les égards pour le roi. Il est mieux logé, mieux servi. Sa garde est double, mais Tallien va chez lui chaque matin avec Merlin lui expliquer la constitution de 92. Le 4 août, un des nôtres eut avec Treilhard, son ancien ami depuis vingt ans, son compa-

gnon d'études, de bureau et d'âge, une conversation de plusieurs heures. Il lui expliqua son plan. Il veut faire recevoir par la France la constitution de 92, faire proclamer le roi, lui donner un conseil de régence présidé par le prince de Conti, le seul qui aux termes de la loi puisse être régent, le subordonner à ce conseil composé des chefs du parti dans la Convention, et de quelques vieilles pagodes telles que le duc de Nivernais, offrir aux émigrés de rentrer aux conditions les plus humiliantes, renonciation à leurs droits et à leur noblesse, et aux propriétés vendues ; quant à ces propriétés vendues, tant du clergé que de la noblesse, le statu quo serait établi pour la noblesse, c'est-à-dire qu'elle reprendrait les terres invendues, que quant au clergé, il n'en existera plus de salarié. Toutes les religions seront permises et celle de la constitution sera celle du roi. Il compte beaucoup sur le concours des puissances pour cette constitution de 92, il lui dit expressément qu'il en était même sûr. Elles ont ici un agent avec qui vous devriez causer. C'est un M. Poivre, envoyé secret de Pitt, qui n'est pas même désagréable aux princes français, car c'est à ses soins que le Cte d'Artois doit la délivrance de Rever [?] qui est son agent ici. Il y a six mois que je connais ces gens-là. Notre ami le questionna sur les puissances qui voulaient cette constitution de 92, lui demandant si on comptait sur l'Espagne. Treilhard répondit qu'on ne comptait pas sur l'Espagne, que c'était inutile, que l'Angleterre voulait la constitution de 92 jugée inexécutable pour asservir la France, que l'empereur ne pensait qu'aux Flandres et à son agrandissement. Quant à eux, ils la veulent pour leur sûreté et leur pouvoir, et parce que c'est le seul moyen de se garantir des vengeances des émigrés, car c'est à cette seule condition que les puissances veulent assister [.. ..]

On inventorie les papiers de Robespierre. On a trouvé ceux de Couthon chez sa femme, maîtresse de Robespierre, qui a tout livré pour sauver sa vie. Carnot préside la commission de membres des comités de salut public et de sûreté générale chargée de cet inventaire. Il est prouvé que Robespierre était en correspondance avec des agents de l'Autriche, qui voulaient une paix partielle, en lui donnant les pays qu'elle désirait, et une paix simulée, la laissant maîtresse de dire qu'elle ne ferait qu'une paix générale. Robespierre voulait proclamer Louis XVII et se faire chef de son conseil, ou Protecteur. « Il a été forcé de hâter ses mesures parce que Pille, du bureau des mouvements des armées, a refusé absolument de les lui subordonner, et que Carnot, chargé des opérations militaires, lui a donné de fausses notions, et a fini par se déclarer du parti de ses ennemis. Il est prouvé par toutes les notes de Robespierre, par tous les mémoires qui lui ont été remis

et différents temps, et qui sont tous apostilles de sa main et notés, que jamais l'Angleterre n'a cessé d'insister pour la constitution de 92. » Le résultat est que les puissances sont abhorrées à Paris. [...]

« Dans les papiers de Robespierre, on a trouvé deux lettres de son ami Turreau d'Angers, qui lui envoie des lettres de Charette et de Roulhière [?], chefs de Vendée, interceptées et écrites à leurs partisans à Rennes. On y voit leur mécontentement de l'Angleterre [...]

Ces lettres ont été lues aux jacobins, et imprimées le 6 août.

Bulletin des 10-16 août 1794. — L'alcade de St-Sébastien a écrit à Robespierre pour demander à s'affilier aux jacobins, et la permission de venir à Paris...

...Le 14, Barrère appuyé par Prieur, Collot et Lindet, proposa de renvoyer Louis XVII et sa sœur à Cobourg. Tallien et Treilhard s'y opposèrent. L'obstination de Collot et Barrère surprit Carnot, qui proposa de les envoyer à Dugommier pour l'Espagne, jugée moins dangereuse par lui que Vienne. Tous les autres unanimes s'y opposèrent, et on décida de les garder plus sévèrement que jamais, mais avec des égards...

...Le 4, les Cordeliers furent rouverts par Treilhard, pour les opposer aux jacobins, et ont repris leurs séances...

... « La commission de l'inventaire de Robespierre a interrompu ses travaux, à cause du travail du comité, qui, bien que Carnot ne fût pas nommé dans les 12 commissaires, ne veut pas qu'elle fasse rien sans qu'il y préside. »

Bulletin des 17-23 août 1794. — Monroe est un coquin. Il a été facile de l'entourer. Il conseille à la République de remettre le roi et sa sœur aux Américains, il vaudrait mieux les empoisonner d'ailleurs à son avis.

Bulletin des 26-30 août 1794. — ...Les Pierrotistes se réunissent de 10 h. du soir à minuit à l'église des Grands Augustins. Des patrouilles les protègent. Ils décidèrent de protester contre les libérations de prisonniers. Tallien et Treilhard prévenus, furent d'avis de les laisser faire. La Convention rejeta la pétition et s'acquitta de la popularité...

« Le 26, Tallien, Treilhard et les nouveaux membres adjoints aux comités de salut public et de sûreté générale, le député Carnot et le secrétaire Besnard se réunirent à six heures du soir chez Petit Dubréchy, où ils restèrent assemblés toute la nuit. On avait admis outre ceux-là à l'assemblée un nommé Gonchon, le héros du faubourg St-Antoine, homme très extraordinaire, scélérat affreux, capable de toute espèce

d'assassinat, mais pauvre et irréprochable en fait de vols, quoiqu'il ait manié des millions, puisque son crédit au faubourg date de la révolte que le duc d'Orléans excita faubourg St-Antoine contre le marchand de papiers Réveillon. Depuis lors, il a servi tous les partis, suivant le vœu d'Orléans, sans être victime d'aucun. Il a été l'ennemi connu de Robespierre, qui n'a jamais osé l'attaquer. Il était dévoué à St-Just, et maintenant il est dévoué à Tallien. Cet homme est sûr à volonté de faire insurger tous les sans-culottes, les bandits et gens à piques dans ce faubourg. » Il a été décidé dans cette assemblée de détruire les jacobins, de mettre à mort Collot, Billaud, Vouland, David, La Vicomterie, Vadier et Amar. On a remis 600.000 livres en assignats et 20.000 en espèces à Gonchon pour faire une insurrection.

« Ce qui est aussi singulier que tout ce qui vient d'être exposé, c'est que ce Gonchon a un journal qui lui est dévoué. Il ne le compose pas] ne sachant ni lire ni écrire. » C'est la « Correspondance de Paris et des départements ». Il a inséré un article au n° 118, page 3, qui est le signal à ses affidés dans les départements de venir à Paris. [.....]

« On a découvert par l'inventaire de ces papiers [de Robespierre] qu'il existe à Paris une femme appelée Villeneuve, femme remplie d'esprit et de talents, d'une laide figure, qui a un mari se disant cordonnier sans avoir jamais fait de souliers de sa vie, parlant français quoique allemand, et demeurant rue St-Martin. Ces gens-là étaient, est-il dit dans les notes de Robespierre, ses agents pour les armées de la maison d'Autriche. Ils voulaient s'échapper le 26, mais ils furent saisis à l'instant, et ce qu'il y a de singulier, c'est que le 29 ils étaient en liberté, et que Legendre, compagnon de Tallien les a logés chez lui, leur a donné voiture à la femme et cabriolet au mari, et qu'il mange avec eux. Ils ont à ce qu'il paraît le plus grand crédit. » [.....]

Treilhard voudrait établir Louis XVII sous la régence inamovible de la Convention actuelle, avec la constitution de 1791. Il a remis à ce sujet un mémoire à Otto, qui est un ami intime de Monroe. Tallien est furieux contre lui, mais il n'est pas fixé quant au régime qu'il voudrait établir.

« Le Comité maîtrisé par Tallien a acquitté le général Buonaparte, corse, l'a renvoyé en Italie avec ordre exprès de s'emparer de la rivière de Gênes, prendre Savone, et favoriser les plans de Tilly sur Gênes à quelque prix que ce soit. Tallien lui écrivit pour lui apprendre cette décision une lettre qu'il a montrée à plusieurs personnes, où il lui disait qu'il a tout ce qu'il désire, un grand chemin divisé en deux routes, l'une menant au comble de la puissance, et l'autre à l'échafaud, qu'il a carte blanche, qu'on lui donnera tout, qu'il ne lui

reste aucune excuse, mais qu'il faut que l'armée du Var soit maîtresse de l'Italie. »

Lettre de Paris, le 25 février 1795. — Nous sommes toujours ici à la veille de quelque grand événement. Tout s'y prépare et fait présumer que nous ne tarderons pas à avoir une violente secousse. Ne pourrions nous pas avoir quelques quintaux de pain de Berne. Cette marchandise nous devient de plus en plus nécessaire. Vous devinés pourquoi : les affaires s'embrouillent et il seroit à désirer que nous n'en manquassions pas dans le moment décisif.

Nous manquons absolument de tout. Le pain ici est fabriqué avec de la pomme de terre, de l'orge, du seigle et du froment. Tout détestable qu'il est, on ne peut s'en procurer que très difficilement. Tout le reste est d'une cherté inconcevable. La viande se vend 3 l. 10 s. la livre. Une énigme est de sçavoir comment on peut vivre. Dans les départements c'est bien autre chose ; il en est où on manque plusieurs jours de pain, d'autres où le pain se paye de 30 à 40 s. la livre. Le peuple commence à ouvrir les yeux sur l'impéritie des gouvernements et sur la perfidie des coalisés qu'on ne regarde plus que comme occupés à nous détruire sans chercher à rétablir notre gouvernement. Les bruits de paix diminuent chaque jour ; les emprunts de l'Angleterre font craindre avec raison au Comité de Salut public que les ouvertures avec le roi de Prusse ne soient qu'un jeu pour endormir quelque instant nos gouvernements. On se rallentit ici néanmoins sur les préparatifs pour la campagne.

On est toute [sic] de bon en pourparlés avec Charette de la Vendée. Les dernières dépêches donnent le plus grand espoir pour la paix de ce côté. Je le sçais de quelqu'un qui les a lues ; cependant rien n'est terminé.

Nous n'avons tout à l'heure plus de numéraire, et le peu que le gouvernement accapare discrédite absolument les assignats. Notre état est très critique et nous sommes près de quelque mouvement.

La conquête de la Flandre perd notre armée du Nord ; et ne nous procure pas de grands moïens, attendu que nous n'y sommes pas en vainqueurs et que chaque place a conservé moitié garnison du pays ; nous pouvons acheter — avec de l'argent s'entend — mais rien n'est encore à notre disposition. Sous prétexte de faire la paix avec les royalistes, les honnêtes gens se renforcent.

On ne tardera pas à ordonner le désarmement des Jacobins. On vient d'expulser de Paris et renvoyer dans leurs communes les membres des comités révolutionnaires, des juges des commissions militaires, etc... qui formaient rassemblement à Paris.

Au reste, ce que je sçais particulièrement, c'est qu'au Comité de salut public et à la Convention les choses sont à tel point, qu'il n'y a plus ny plan, ny projet, ni moïens, qu'on y va du jour à la journée, en suivant le torrent des événements ; il s'en suit que si les puissances avaient ici quelqu'un d'adroit et d'entreprenant avec des moyens pécuniaires, elles viendroient à bout de tout mieux qu'avec leurs armées, mais néanmoins on ne peut qu'attendre les événements en les amenant très lentement. Il n'est pas à la Convention un homme qu'on ne puisse acheter, surtout à ce moment où il n'en est pas un, pourvu de quelque intelligence, qui ne connoisse l'impossibilité de voir les choses se perpétuer sur le pied où elles sont. Voilà de quoi je peux vous assurer d'après les renseignements que j'ai pris depuis le peu de temps que je suis de retour ici.

[Vienne, Haus-Hof und Staats archiv, Schweig, Fz. 195 ; pièce jointe à la relation du ministre impérial Degelmann, à Bâle, le 5 mars 1795.]

Bulletin du 16 au 22 janvier [1796]. — Les causes de la mort de Louis XVII paraissent se développer, chaque jour davantage. Chopard, Médecin Général des Hôpitaux qui veillait le Roi conjointement avec Dussault vient de mourir en 30 heures le sur-lendemain de la mort du Roi, il avait été exclu ainsi que Dussault de la surveillance de la santé du Roi, le même jour qu'on força Dussault à remettre Louis XVII dans les mains de Pelletan. Rocquantin qui était le troisième médecin avec Dussault était à l'agonie le 22 au départ du courrier, on le disait mort, mais nos amis n'en étaient pas sûrs. Chopard est mort en disant « je suis empoisonné ». Les amis de l'un et de l'autre disent savoir qu'on leur a proposé de donner le poison, qu'ils s'y sont refusés, que les commissionnaires du Temple l'ont donné sans eux, que Dussault à sa visite du 2 juin, après avoir examiné le Roi, dit brusquement aux Commissaires : « Cet enfant est mort il n'en peut revenir et vous l'avez tué ». Il faut observer que tout le monde convient que Dussault était un fort mauvais sujet, ami de Robespierre mais qu'aussi généralement on le croit incapable d'avoir empoisonné le Roi et d'avoir voulu se prêter à rien de pareil.

Pelletan ennemi mortel de Dussault depuis 3 ans est connu pour un sujet exécrationnable capable de tous les crimes. Jeanroi, médecin qui a vu le Roi avec lui et Mangin a une bonne réputation de probité. C'est Jeanroi qui avait d'abord dit que l'on avait trouvé dans les entrailles du Roi des taches bleuâtres et le scrétum entièrement noir (ce qui est dit-on un symptôme sûr de poison), depuis l'événement de Dussault et de Chopard on prétend que cet infortuné Roi est mort des suites des

traitements affreux qu'il a essayé sous Robespierre, des privations totales d'air et d'exercice, d'une nourriture mal-saine, absolument semblable à celle des enfants des hôpitaux et des suites d'une malpropreté telle qu'il y avait 9 mois qu'on n'avait nettoyé sa chambre. Mangin qui connaît 99 et à qui il a parlé lui a montré l'original d'une lettre qu'il venait de recevoir, datée du 16 juin, de Chemilly, ville appartenant aux Chouans et timbrée de Tours. On lui écrit : « A toi de nous dire si le fils de notre infortuné Roi, Louis XVII, est mort de poison, si c'est toi ou d'autres qui l'ont empoisonné. Nous prendrons ton silence pour l'aveu de ton crime personnellement et dans 6 semaines tu l'expieras par la mort ». Le dit Mangin qui a une très mauvaise réputation et qui est un lâche mourra peut-être de la peur qui le tourmente. Il a fait une espèce de procès-verbal qu'il va envoyer à Boishardy et Stofflet. Il déclare que lorsque Pelletan le fit appeler et qu'il a vu l'enfant, il déclara qu'il ne pouvait pas vivre 24 heures, que l'inspection de son corps ouvert ensuite à présenté aucun signe de poison mais bien l'assurance que cet enfant avec de bons traitements aurait pu vivre deux ou trois ans de plus, mais qu'il devait succomber ensuite aux vices scrofuleux dont il était atteint. Il y a à parier que les vendéens ne seront nullement contents de ce procès-verbal. L'effet qu'a produit la mort du Roi est une stagnation générale. [.]

L'Abbé Sieyès qui voit baisser son crédit tous les jours cherche à quitter le rôle de chef de parti pour se rallier à celui de Tallien qui, en ce moment, est évidemment le plus fort. En conséquence il a pris séance au comité où il n'avait paru qu'une fois depuis son retour de Hollande. Il a exposé une base de constitution à décréter. [.....]

Il veut faire dans la position territoriale le titre fondamental et exclusif de tout citoyen français susceptible d'être représentant du Peuple ou employé dans une place quelconque excepté le militaire, il veut qu'on décrète sur le champ cette base, afin de forcer tous ceux à qui il reste des moyens d'argent de les convertir en biens nationaux, non seulement, dit-il, pour en avoir le plus prompt débit, mais pour attacher tout ce qu'ils possèdent à l'ordre de choix qu'on va établir. [.....]

(Legendre avait semé des faux bruits sur la santé de Madame Royale, on s'en informe. Elle ignore la mort de ses parents. On pense qu'elle sera remise aux mains de la Duchesse d'Orléans...

Le Comité de Salut Public fait répandre que Monsieur est mort d'une hydropisie...)

Le 23 Sieyès et Cambacérès doivent présenter un plan de ravitaillement pour les grains.

A propos de Vannelet et des Dropmore Papers

A PROPOS DE VANNELET : DESPREZ ET DARU

M. de Grandsaignes a publié ici même (1957, pp. 214-237) un intéressant article sur les bulletins de Dropmore, et d'une manière plus générale, sur les réseaux d'espionnage organisés par le comte d'Antraigues. Une première partie de cet article est consacrée au recensement des bulletins envoyés en Angleterre, cette partie ne fait que répéter superficiellement ce que l'historien canadien H. Mitchell a fort bien montré dans un article publié en 1956 (1), qu'il existait dans les différents dépôts de Londres 131 bulletins envoyés par le comte d'Antraigues. alors que les « Dropmore papers » n'en avaient publié que 28.

Dans une deuxième partie, et c'est la plus originale, M. de Grandsaignes montrait qu'il existe à l'Archivo historico nacional de Madrid une série de bulletins de renseignements, dont certains reproduisent textuellement ceux de Londres. Ces bulletins, M. de Grandsaignes ne les a pas vus, semble-t-il, personnellement. Il s'est borné à consulter les copies qu'en a faites Mlle Chaumié.

Dans une troisième partie M. de Grandsaignes reconstitue le « réseau » qui a envoyé à d'Antraigues les renseignements nécessaires à la rédaction des bulletins. Mais il ne tient aucun compte des études pourtant non négligeables, de Bessand-Massenet (2) et d'Albert Ollivier (3), qui, à certains égards sont plus importantes que la sienne. M. Bessand-Massenet a, notamment, tiré d'importantes indications des débats du procès Brottier et de la correspondance saisie chez Lemaître, imprimée par ordre du Directoire.

(1) H. Mitchell, Francis Drake and the comte d'Antraigues : A study of the Dropmore Bulletins, dans le Bulletin of the Institute of Historical Research, 1956, pp. 123-144.

(2) P. Bessand-Massenet, La vie de conspirateur, 1793-1797, Paris, 1956, 239 p. in-8°.

(3) A. Ollivier, Saint-Just et la force des choses, Paris, 1954, 587 p. in-8°.

Vient alors un quatrième paragraphe. Il aurait dû être une démonstration impeccable ; car il contient une série de révélations importantes ou d'accusations contre des personnages de premier plan. Mais il n'en est rien. C'est en passant, à la légère, et presque par allusion (p. 141) que M. de Grandsaignes identifie Vannelet — un des correspondants de d'Antraigues en 1798-1799 — avec le directeur général de la Banque de France Martin Garat, et qu'il accuse de trahison Lazare Carnot, ainsi que les Daru. Or en histoire, une affirmation n'est pas une démonstration. M. de Grandsaignes a beau donner en notes quelques références, elles ne sauraient suffire à soutenir d'aussi graves accusations. Dans de pareils cas la publication intégrale et critique des textes s'impose. Mais sans attendre la production des documents, je veux donner ici mon point de vue, non pas sur Lazare Carnot que son biographe, M. Marcel Reinhard entend défendre, mais sur Vannelet et sur Daru.

En 1893, le livre de Léonce Pingaud révéla qu'en 1798-1799 un certain Vannelet avait communiqué à d'Antraigues des renseignements fort importants d'ordre politique, économique et financier (4). Ces renseignements, d'Antraigues les transmit au ministre autrichien Thugut. Toute la correspondance entre Vannelet, d'Antraigues et Thugut est aujourd'hui conservée aux archives de Vienne (5). Notre ami, M. Rufer a copié jadis à Vienne les lettres de Vannelet et a confié ces copies à M. George Lefebvre, qui a eu la grande amabilité de me les communiquer. J'espère pouvoir en donner un jour une édition critique. Mais, en attendant, je dois, en m'appuyant sur ces documents m'élever contre l'identification de Vannelet avec Martin Garat, proposée par M. de Grandsaignes.

En effet, dans la correspondance de Vannelet on trouve toute une série d'indications qui permettent de tenter une identification. Je n'entrerai pas ici dans le problème de savoir si ces indications sont vraies ou fausses, si le personnage de Vannelet a ou non été inventé par d'Antraigues ou un comparse. Je chercherai encore moins à savoir si les indications données par Vannelet étaient authentiques ou inventées, si la correspondance constituait une trahison ou un appât destiné à obtenir soit d'autres renseignements, soit tout simplement de l'argent, problèmes que je réserve pour l'édition critique que je prépare. Je me bornerai à reproduire les indications que Vannelet donne sur son état civil et sa carrière, et les supposant véridiques

(4) L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire, le comte d'Antraigues*, Paris, 1893.

(5) *Osterreichisches Staatsarchiv, Wien, Friedensakten 97*. Des fragments de cette correspondance viennent de paraître dans les *A.h.R.f.*, n° 4, pp. 14-43.

je montrerai quel est le personnage qu'elles paraissent désigner.

Dans une lettre du 2 messidor an VI (20 juin 1798) Vannelet écrit : « Je vous ai du l'honneur et la vie en 1778, je ne l'oublierai jamais. J'ai dû tout à votre illustre grand-père, je veux servir son illustre benjamin. » On sait que le grand-père du comte d'Antraigues était l'intendant de Languedoc Saint-Priest. Et Vannelet de poursuivre un peu plus loin : « Je n'ai commis dans la Révolution aucun crime, il n'existe pas un être vivant à qui j'ai fait tort, et il n'en existe pas qui ait eu besoin de moi que je n'ai consolé ; si je ne l'ai servi. J'ai servi Louis XVI tant que j'ai pu, vous le savez, et son billet du 13 janvier 1793, que je conserve comme un diamant en fait preuve. » Ce billet portait ces mots, explique Vannelet : « Vous êtes le plus fidèle de mes serviteurs. » Mais après l'exécution du roi, poursuit Vannelet, il a jugé impossible de sauver Louis XVII et impolitique d'attendre le retour de Louis XVIII. Aussi a-t-il servi la République dans une fonction financière, importante et lucrative à la fois : « Chargé d'une des plus importantes places, j'ai fait dans des fonctions que je pouvais rendre cruelles et sévères, étant chargé de tous les domaines nationaux, tout le bien que j'ai pu aux émigrés [...]. J'ai une grande fortune, mais les seuls produits de ma place la forment, avec le jeu des caisses et l'agio des fonds. » Pourquoi Vannelet communique-t-il des renseignements aux puissances étrangères ? Ce n'est pas pour s'enrichir encore, mais pour accélérer le rétablissement de la paix, et rendre ainsi la prospérité à son pays. « En suivant mes opinions et mon système, je sers quelques puissances, je ne leur demande rien ; et que voulez-vous que l'on donne à un garçon qui a deux millions de capital et qui, étant né pour avoir cent louis de capital est plus surchargé de sa fortune que désireux d'en acquérir. Je ne désire aucune des nouvelles conquêtes, et je les verrais reprendre avec joie, mais je me ferai tailler en charpie plutôt que de laisser envahir un pouce de la France telle qu'elle existait en 1753, lorsque je suis né [...]. J'ai refusé des ministères, parce que je m'y serais perdu, ou que j'aurais changé le système, ce qui m'est impossible, et celui que l'on m'offrait est, croyez-moi, l'antichambre de la guillotine. »

Dans la correspondance de Vannelet, on trouve la copie d'une lettre de Merlin de Douai à Vannelet, datée du 19 fructidor an VI (5 sept. 1793). Cette lettre qualifie Vannelet de « premier commissaire à la Trésorerie nationale ». Un peu plus tard le 1^{er} nivôse (21 déc.) Vannelet craignant que sa correspondance ne soit interceptée demande au comte d'Antraigues de lui écrire sous couvert d'un certain Lafontaine : nous verrons de qui il s'agit. Enfin, le 15 ventôse an VII (5 mars

1799), Vannelet annonce à d'Antraigues qu'il a donné sa démission. « Je vous préviens que le 11 j'ai derechef donné ma démission laquelle n'a été acceptée que pour le 14 nivôse de l'an VIII [...]. On voulait que, en ma qualité de chef de la comptabilité du trésor et des comptes courants, je versasse un crédit de 9 millions en numéraire et de 21 millions papiers crédits d'une caisse à l'autre, sans mot dire. J'ai refusé net. »

Telles sont les indications biographiques données par Vannelet. L. Pingaud les avait d'ailleurs résumées dans son livre. Albert Sorel et Chuquet ont, les premiers, tenté d'identifier Vannelet d'après les indications de Pingaud. A. Sorel après examen des passages cités par Pingaud avait conclu que le personnage et ses lettres avaient été inventés de toutes pièces : « Les détails donnés par Vannelet sur son rôle de chef de la comptabilité, sa démission, etc..., sont [...] faux, ou falsifiés. » (6) Chuquet, au contraire, identifiait, un peu légèrement, Vannelet avec « l'ami de Paris » correspondant de d'Antraigues de 1802 à 1804, dont nous parlerons dans un instant, et tous deux avec Pierre Daru, le futur ministre de l'administration de la guerre de Napoléon : « Nous croyons avoir deviné l'un ou l'autre, sinon l'un et l'autre, nous ne citerons pas son nom, de même que M. Pingaud, mais « Montpellier » et « l'intendance de Languedoc » et la qualité de « commissaire ordonnateur » suffisent pour mettre sur sa trace et Sainte-Beuve lui a consacré trois articles » (7). Or, dans les lettres de Vannelet, nous ne trouvons nulle part les trois expressions relevées par Chuquet ! D'ailleurs Pierre Daru est né en 1767, et non en 1753 année que Vannelet donne pour être celle de sa naissance, quant à Noël Daru, le père de Pierre, il est né en 1729. Il y par contre, trois éléments qui peuvent servir à l'identification de Vannelet. Il est, en l'an VII, à la fois « premier commissaire à la Trésorerie nationale » et administrateur de la caisse des comptes courants ; en l'an VIII par contre, il ne doit plus figurer parmi les commissaires à la Trésorerie nationale, puisqu'il a démissionné.

La liste des commissaires à la Trésorerie et celle des administrateurs de la caisse des comptes courants sont imprimées dans la série des « Almanachs nationaux ». Si nous les examinons, nous constatons d'abord que ni Daru, ni Martin Garat ne sont compris dans ces listes. En l'an VII, un seul nom figure à la fois parmi les cinq commissaires à la Trésorerie et parmi les administrateurs de la caisse des comptes courants :

(6) A. Sorel, *Lectures historiques*, Paris, 1894, p. 120, n. 1.

(7) A. Chuquet, *Compte rendu critique du livre de L. Pingaud dans la Revue critique*, 1893, t. I, pp. 436-438. Les articles de Sainte-Beuve auxquels il est fait allusion ont été consacrés à Pierre : Daru et publiés dans les *Causeries du Lundi*, t. IX.

il s'agit d'un certain Desprez. Encore devons-nous observer que dans la liste des commissaires à la Trésorerie de l'an VII, ce nom est orthographié Desrez. Mais il doit s'agir d'une faute d'impression, car en l'an IV, époque où il apparaît pour la première fois, il est bien orthographié Desprez. En l'an VIII, Desprez a disparu, et il est le seul à avoir disparu de la liste des commissaires à la Trésorerie ; Il est remplacé par un nommé Dubois. En l'an VI, Desprez est qualifié de « commissaire à la section de la dépense ». Il est en même temps signalé comme banquier à Paris, rue de Montmartre 5. En l'an VII il est devenu « commissaire en chef de la section de la dépense » : voilà qui correspond, dans une certaine mesure au titré que lui donne Merlin de Douai. Enfin nous constatons que Lafontaine, qui servait de « boîte aux lettres » à Vannelet fut commissaire à la Trésorerie en l'an III, puis caissier général à la Caisse des comptes courants. Reste à savoir qui était Desprez : on peut, semble-t-il, l'identifier avec l'associé du banquier montpelliérain Guillaume Sabatier — ce qui prouverait les attaches montpelliéraines de Desprez — avec le Régent de la Banque de France de 1801 à 1806, avec l'associé d'Ouvrard à la tête de la fameuse Compagnie des Négociants réunis en 1804-1805, avec l'homme qui, en 1805 faillit entraîner la Banque de France à la faillite et la France à la ruine. Frédéric Masson pensait qu'en 1805 Desprez avait non seulement spéculé, mais trahi. Son opinion serait infiniment plus justifiée s'il était prouvé que Desprez, sous le pseudonyme de Vannelet avait déjà trahi en 1798-1799 (8).

J'en arrive maintenant à Daru. On sait que d'Antraigues alla s'établir à Dresde en 1802 et eut pour correspondant en France un personnage haut placé et bien renseigné qui signait ses lettres « l'ami de Paris ». Cet ami mourut durant l'été 1804, et la correspondance fut continuée pendant un an encore par le « fils de l'ami, mieux que son père à portée de connaître les hommes et d'observer les événements ». Les lettres de l'ami et du fils de l'ami sont conservées dans les archives

(8) Il n'existe encore aucune étude d'ensemble sur Desprez, qui n'est guère connu que par son rôle en 1805. On trouvera des indications dans les Mémoires d'Ouvrard, de Mollien, de Gaudin et dans les ouvrages suivants : Ramon, Histoire de la Banque de France, Paris, 1929, pp. 59, 64-73, 155 ; Otto Wolff, Die Geschäfte des Herrn Ouvrard, Francfort-sur-le-Main, 1932, pp. 126-135, 160, 168, 296 ; J. Conan, La dernière compagnie française des Indes, Paris, 1942, p. 194. L'opinion de Frédéric Masson se trouve dans Napoléon et sa famille, t. III, p. 139. Elle est partagée par M. Marion, Histoire financière de la France, t. IV, pp. 275-285. M. Dermigny chef de travaux à la Faculté des Lettres de Montpellier m'a communiqué une lettre extraite des Arch. dép. de l'Hérault prouvant que l'avocat du comte d'Antraigues, Viguier, était en relations avec les Sabatier, associés de Desprez dès 1779 (7J/65, Castrevieille, le 6 août 1779, Viguier à Jean Sabatier et fils).

de Moscou et de Leningrad où Pingaud les a lues. Il est le seul historien, à ma connaissance, qui les ait lues. Je ne désespère pas de pouvoir un jour les étudier, soit directement, soit d'après un microfilm. Mais en attendant nous ne connaissons ces lettres que d'après les extraits et les analyses qu'en a donnés L. Pingaud en 1893, ou mieux encore dans la deuxième édition, revue et augmentée de son livre, en 1894. Ce sont ces indications, et surtout les trois expressions « Montpellier », « intendance de Languedoc », « commissaire ordonnateur en chef » qui ont amené Chuquet à identifier « l'ami de Paris » avec Vannelet, et tous deux avec Pierre Daru. Remarquons d'abord que l'« ami » ne pourrait être que Noël Daru, le père, et non Pierre, le fils, qui serait alors « le fils de l'ami ». Remarquons aussi que parmi les indications données par Pingaud, si certaines correspondent à ce qu'on sait des Daru, soit par Stendhal, leur cousin, qui logea chez eux de novembre 1799 à mai 1800, soit par des documents d'archives, d'autres au contraire, n'ont pu être vérifiées. « L'ami », selon Pingaud, a eu pour protecteur le comte de Saint-Priest, intendant de Languedoc. C'est effectivement le cas de Noël Daru qui, né à Grenoble le 21 juin 1729, avocat en 1749, fut emmené à Montpellier en 1751 par Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, lorsque celui-ci devint intendant de Languedoc. et fut promu premier secrétaire de l'intendance en 1765 (9). L'ami aurait fait fortune dans l'administration militaire, comme commissaire ordonnateur, il était très riche, et, en 1803, possédait plus de deux millions. Ici, confusion certaine entre Pierre Daru, qui fut commissaire ordonnateur et son père, qui ne l'a jamais été. Noël Daru a-t-il fait fortune dans les fournitures aux armées ? Nous l'ignorons. Nous savons qu'avant la Révolution il avait participé à des opérations de sous-fermage de certains impôts indirects, notamment du droit de l'équivalent (10). Le Comité de surveillance révolutionnaire de Montpellier, lorsqu'il ordonna l'arrestation de Noël Daru le 6 germinal an II (26 mars 1794) motivait ainsi sa décision : « Daru était secrétaire de la ci-devant intendance du Languedoc ; lorsqu'il entra dans cette place, il était aussi pauvre en richesse qu'il l'est aujourd'hui en vertu, mais la place était bien propre à engraisser un homme avide et peu délicat, aussi Daru regorgea bientôt d'or et de grandeur, accapareur des grains, fermier des équivalents, oppresseur des Français connus sous le nom de protestants, ennemi déclaré enfin de tout ce qui détestait la tyrannie et les vexa-

(9) H. Martineau, *Petit dictionnaire stendhalien*, Paris, 1948, p. 156.

(10) Arch. dép., Hérault, L. 5788, Pétition [imprimée] présentée à l'Assemblée nationale par les sous-fermiers du droit de l'équivalent de la ci-devant province de Languedoc (août 1791).

tions, il fit autant de victimes qu'il se trouva d'hommes assez fermes pour parler le langage de la vérité » (11). Il est un fait que Noël Daru prit sa retraite relativement tôt, à l'âge de 58 ans, en 1787. Il reçut alors deux pensions formant un total de 4.200 livres (12). Noël Daru quitta Montpellier le 21 novembre 1791, à la suite, affirme le Comité de surveillance, de bagarres entre patriotes et aristocrates, bagarres au cours desquelles les aristocrates eurent le dessous. Daru s'établit alors à Versailles. Durant sa détention, il adressa au Comité de surveillance de Montpellier, pour obtenir sa libération, une pétition dans laquelle il explique qu'il ne possède « qu'une médiocre fortune, composée de son patrimoine, de celui de sa femme et du fruit de ses économies ». Toutefois sa femme — en réalité sa seconde femme — Suzanne Périès, était fille d'un négociant de Montpellier, et Stendhal la dit « riche, dévote et de peu d'esprit ». Elle avait reçu une dot de 29.684 livres (13). Mais, dans la même pétition, Noël Daru explique qu'il est le tuteur de sa fille Marie-Anne-Suzanne-Catherine, qui avait épousé en 1785 Jean-Pierre Cambon, négociant, petit-cousin du Conventionnel. Jean-Pierre Cambon était mort dès 1787, et sa veuve avait hérité d'une fortune composée de 500.000 livres de marchandises, 500.000 livres de créances, mais à peu près autant de dettes, au dire de Noël Daru (14). Marie-Anne Cambon avait une fille, qui aurait dû hériter de cette fortune, mais elle mourut en 1799. Marie-Anne Cambon ne lui survécut guère, et décéda à son tour en 1800. Il est donc probable que sa fortune revint à son père, qui aurait pu ainsi, très vraisemblablement posséder deux millions vers 1800. En tout cas, dès 1796, Noël Daru avait acheté pour 75.000 francs, 505 rue de Lille à Paris, un bel hôtel où Condorcet avait habité. C'est là que, trois ans plus tard, il accueillit Stendhal, qui estimait alors sa fortune à « quatre ou cinq cent mille francs » (15).

Maintenant Daru « jouissait-il de la confiance de Talleyrand ? » comme l'affirme, selon L. Pingaud, « l'ami de Paris » ; servait-il « d'aide et de suppléant à Durant, premier commis au Ministère des Relations extérieures » ? — il s'agit de Du-

(11) Arch. dép. Hérault, L 5752, Registre de correspondance du comité de surveillance de Montpellier. Montpellier le 18 prairial an II (6 juin 1794), lettre au représentant Crassous (qui avait écrit au Comité en faveur de Daru).

(12) A. Chuquet, Feuilles d'histoire, 1er (mai 1913).

(13) H. Martineau, op. cit.

(14) Arch. dép. Hérault, L 5788, Versailles' (été 1794) Mémoire du citoyen Daru père, détenu à Versailles, au comité de surveillance de Montpellier.

(15) Stendhal, Vie de Henri Brulard, éd. Martineau, Paris, Garnier, 1953, chap. 36, pp. 328-329.

rant de Mareuil qui sera sous la Restauration ambassadeur en Belgique. Voilà des questions auxquelles nous ne pouvons répondre.

« L'ami de Paris » mourut pendant l'été de 1804. Noël Daru s'éteignit le 30 juin 1804 (16), autre ressemblance troublante. Le fils de l'ami « mieux placé que son père » continua la correspondance. Noël Daru avait deux fils, Pierre, né en 1767, et Martial, né en 1774. Tous deux furent commissaires des guerres, toutefois c'est Pierre qui occupait en 1804 la situation la plus importante. Entré à l'école militaire de Tournon en 1775, licencié en droit de la Faculté de Montpellier en 1782, Pierre Daru achetait deux ans plus tard 100.000 livres — avancées par son père — la charge de commissaire provincial des guerres du Languedoc. En 1788, le corps des commissaires provinciaux supprimé, Pierre Daru devint commissaire des guerres de 3^e classe, toujours à Montpellier. Le 1^{er} octobre 1791 il était muté à Brest et nommé commissaire ordonnateur à titre provisoire. Titulaire le 25 février 1793, il était arrêté en même temps que son père, à la demande du Comité de surveillance de Montpellier, mais très vite libéré sur l'intervention de son ami Petiet, le futur ministre de la guerre du Directoire. Commissaire ordonnateur en chef le 1^{er} avril 1795, Petiet le fait venir à Paris où il est nommé chef de division au ministère de la guerre. Après un court stage à l'armée de Mayence, puis à celle d'Helvétie en 1798 et 1799, il reprenait sa place à Paris le 20 octobre 1799, et le 7 février 1800 il était nommé inspecteur aux revues, lors de la création du corps. En 1801 il accédait au poste très important de secrétaire général du ministère de la guerre. Par suite il fut comblé de charges et d'honneurs par Napoléon : conseiller d'Etat en service ordinaire en 1805, commissaire général de la Grande Armée quelques mois plus tard, membre de l'Académie française en 1806, grand officier de la Légion d'honneur et ministre de l'Administration de la guerre en 1811. Le gouvernement de Louis XVIII ne sera pas en reste avec celui de Napoléon : il fera de Pierre Daru un chevalier de Saint-Louis en 1814, un pair de France en 1819 (17).

Voilà le personnage considérable qu'Arthur Chuquet avait accusé à mots couverts, mais transparents, dans la « Revue critique » de 1893 d'être un traître (18). Une telle accusation contre un tel personnage, contre un homme qui a joué un rôle important dans la vie littéraire de la France, contre un officier qui a écrit qu'il aurait, s'il n'avait eu sept enfants,

(16) H. Martineau, *Petit dictionnaire*, op. cit.

(17) Comte de Lagarrigue, *Le comte Daru*, dans la *Revue des Etudes napoléoniennes*, 1932, II, pp. 243 sq.

(18) A. Chuquet, op. cit.

suivi Napoléon à Sainte-Hélène, ne doit pas être portée à la légère. Il faut l'accompagner de preuves irréfutables. Or Chuquet ne basait ses conclusions que sur des données fragiles, de vagues ressemblances de carrière. Il le constata rapidement lui-même. Ayant écrit en toutes lettres dans son « Stendhal-Beyle », publié en 1902, que Pierre Daru avait trahi (19), il fut provoqué en duel par un descendant de la famille Daru. Chuquet refusa de se battre et offrit de supprimer, dans un nouveau tirage les lignes accusatrices. La famille Daru racheta tous des exemplaires de la première édition qui n'avaient pas été vendus et les détruisit (20). Il ne sembla plus avoir été question de la trahison de Pierre Daru jusqu'à la publication de l'ouvrage de Waliszewski sur Alexandre I^{er}, en 1923. Dans ce livre, l'auteur consacrait un passage aux traîtres qui, à Paris, renseignaient le tsar et il écrivait notamment : « L'ami mystérieux [de d'Antraigues] qui, au lendemain de Tilsitt se fera accuser d'une tentative d'escroquerie pratiquée de concert avec Talleyrand au détriment du grand-duché de Varsovie [...et faisait] parvenir à Markov ou à Czartoriski des tableaux des effectifs français ou des extraits de la correspondance diplomatique du Premier Consul, ne laisserait pas soupçonner, sous un masque bien gardé, le traducteur élégant d'Homère, le serviteur fidèle de Napoléon, comme d'ailleurs plus tard, de la Restauration, l'austère intendant général, le ministre secrétaire d'Etat, le membre de l'Académie française, futur comte Pierre Daru ! » (21). On pourrait penser que Waliszewski avait vu les lettres de « l'ami » dans les archives russes. Mais une étude minutieuse de son texte et des références qu'il donne prouve qu'il n'en est rien. Waliszewski n'a lu que Pingaud et Chuquet. Il commet en outre une erreur. Pierre Daru n'a jamais traduit Homère, mais Horace. Des accusations portées par A. Chuquet et Waliszewski, il devait cependant rester quelque chose puisque dans la première édition de son « Napoléon », paru en 1935, Georges Lefebvre écrivait que « l'ami de Paris » paraissait « n'avoir été rien de moins que le père de Daru, futur intendant de la Grande Armée, si ce n'est Daru lui-même » (22).

Cependant, la même année 1935 voyait paraître un ouvrage d'Emile Dard, intitulé « Napoléon et Talleyrand », dans lequel l'auteur s'efforçait de prouver l'innocence de Daru. Il le faisait d'ailleurs sans avoir, plus que ses prédécesseurs, étu-

(19) A. Chuquet, Stendhal-Beyle, Paris, 1902, 1^{re} éd., pp. 36-37 et 75-76.

(20) A. Paupe, La vie littéraire de Stendhal, Paris, 1914, p. 167.

(21) K. Waliszewski, Le règne d'Alexandre I^{er}, Paris, 1923, t. I, pp. 128-129.

(22) G. Lefebvre. Napoléon, 1^{re} éd., Paris, 1935, p. 160.

dié les documents originaux. Emile Dard, en effet ne connaissait les lettres de « l'ami » que par le livre de Pingaud, et ses arguments étaient purement subjectifs : « Il n'est pas besoin de relever l'invraisemblance morale d'une pareille hypothèse (qu'on se refuserait à examiner si elle n'avait été déjà formulée), quand on considère le caractère sévère de Noël Daru, tel que Stendhal, son cousin, qui ne l'aimait pas, nous l'a dépeint ; quand on se rappelle les nobles sentiments, l'infatigable dévouement à Napoléon, l'héroïque labeur à l'armée pendant dix ans de guerres de Pierre Daru » (23). E. Dard suggérait, sans beaucoup de vraisemblance et sans donner aucune preuve, que « l'ami » pourrait bien être Dalberg.

Dans sa thèse sur le « Système continental », Marcel Dunan fait état des accusations portées contre Daru, mais il ne se prononce pas sur leur valeur (24). Il faut attendre 1948 pour voir reprendre le problème. Henri Martineau, dans son « Petit dictionnaire stendhalien » admet que les Daru auraient pu trahir (25). Certains passages de Stendhal, écrit-il, rendent une telle accusation vraisemblable. Dans la « Vie d'Henri Brulard », il a dit de Noël Daru qu'il avait « un air assez faux », et de Pierre Daru « qu'il était constamment en colère, parce qu'il avait toujours peur » (26). Mais il n'y a qu'une vraisemblance et après réflexion — sans avoir toutefois consulté les fameuses lettres — Henri Martineau écarte l'accusation. « Il est possible, et même croyable, écrit-il, que [d'Antraigues] soit resté en relations avec les Daru et que ceux-ci, par fidélité envers la famille de Saint-Priest, lui aient, à maintes reprises, mandé des nouvelles de la France, tout en demeurant dans leurs lettres fort prudents sur les renseignements fournis. Cependant, afin de faire mousser la qualité de ses informateurs ordinaires, qui étaient généralement de tout petits commis et de très pauvres diables, Antraigues aurait bien pu imaginer de faire entendre qu'il avait à sa dévotion des gens aussi haut placés que l'était déjà Pierre Daru à la mort de son père. Il aurait ainsi attribué de gaité de cœur aux Daru, sans les nommer, mais en les laissant deviner, pour se donner à soi-même de l'importance, un rôle qu'ils auraient été, dans l'ensemble, très loin d'avoir joué envers lui, avec qui ils n'auraient entretenu, dans cette hypothèse, que de banales relations de déférence et de courtoisie. Cette hypothèse s'accorde assez avec l'indéniable dévouement de Daru envers

(23) R. Dard, *Napoléon et Talleyrand*, Paris, 1933, pp. 91-96. Voir le compte rendu du livre par G. Lefebvre dans les *A.h.R.f.*, 1939, pp. 268-272.

(24) M. Dunan, *Le système continental et les débuts du royaume de Bavière*, Paris, 1942, p. 693.

(25) H. Martineau, *Petit dictionnaire...*, op. cit., pp. 20-21.

(26) Stendhal, *Vie d'Henri Brulard*, op. cit., pp. 328-329.

Napoléon, au moins à partir de 1806 » (27). Telle est la dernière hypothèse formulée sur la « trahison » des Daru. On voit combien les textes cités par M. de Grandsaignes ont d'importance, s'ils sont précis et authentiques. Mais on ne peut leur accorder crédit que s'ils sont publiés in-extenso.

Si les textes découverts par M. de Grandsaignes prouvent de manière irréfutable l'identité des Daru et de « l'ami » le problème ne sera pourtant pas résolu pour autant. Il faudra encore démontrer que les Daru ont communiqué de véritables secrets intéressant la défense nationale. En effet, des Français ont, sous le Consulat et l'Empire, communiqué avec l'ennemi, mais pour le tromper, en lui donnant volontairement des renseignements de faible valeur, ou même inventés de toutes pièces. C'est ainsi qu'a été mystifié Francis Drake, qui avait été, de 1791 à 1797, le principal intermédiaire entre le comte d'Antraigues et l'Angleterre. C'est un procédé courant, employé par tous les services d'espionnage. Rappelons rapidement les faits.

En 1801, Francis Drake avait été nommé par le gouvernement britannique, ambassadeur à Munich. Malgré ses hautes fonctions diplomatiques, il continuait à diriger l'espionnage anglais et ne cessait de recruter des agents, de diriger des réseaux. Napoléon essaya, durant la paix d'Amiens, d'obtenir son rappel, mais en vain. En même temps, notons-le, il essayait de faire expulser de Dresde le comte d'Antraigues. ou même de l'enlever. Mais en 1803 il charge un homme qui avait déjà appartenu à sa police, tout en ayant paru donner des gages aux royalistes, Méhée de la Touche, d'entrer en contact avec Drake (28). Méhée voit Drake à Munich en septembre, il établit avec lui les bases d'un « réseau ». Il est curieux de voir combien les instructions établies alors par Drake répondent à l'organisation des réseaux qui avaient fonctionné jusque-là sous la direction du comte d'Antraigues : « On désire avoir deux fois par semaine un bulletin de tous les événements intéressants dont les papiers ne parlent pas, ainsi que de ce qui se passe dans les ports et aux années... Ces bulletins doivent aussi, suivant la nature des nouvelles qu'ils contiendront, être écrits partie avec de l'encre sympathique dont M.D.L. leur donnera la recette. Ceux dont la partie sera écrite avec de l'encre sympathique seront indiqués par une petite goutte d'encre ordinaire, jetée au hasard dans le haut de la première page de la lettre. Il est bien essentiel que M.D.L., et ses associés s'assurent des moyens d'être bien instruits de tout ce qui se passera dans les départements des différents minis-

(27) H. Martineau, *Petit dictionnaire...*, op. cit., pp. 20-21.

(28) G. Caudrillier, *Le complot de l'an XII*, dans la *Revue Historique* 1902. t. 78. pp. 42-51.

tères, ainsi qu'au Sénat, au Conseil d'Etat, dans l'intérieur du Palais, etc... » Des « additions aux instructions » précisait qu'on pouvait écrire à l'encre sympathique au dos des cartes géographiques et dans les marges des livres. Des mots conventionnels devaient désigner les personnes et les lieux. La correspondance en clair devait être relative à des affaires « de commerce, d'arts et de sciences », elles ne devaient parler du gouvernement français que dans un sens favorable (29).

Une fois rentré en France, Méhée envoya à Drake un soi-disant agent du réseau qu'il avait fondé : c'était le capitaine Rosey, du 9^e de ligne, en garnison à Strasbourg. Drake donna à Rosey 75.000 livres en or, pour ses frais. Des correspondances, pleines de renseignements anodins ou inexacts furent envoyées. Et quand Drake fut bien enfermé dans l'affaire, elle fut dévoilée au public sous la forme de deux rapports imprimés du Grand Juge à l'Empereur. Le second se terminait ainsi : « M. Drake sera puni quand il saura que tous ses bulletins envoyés par des courriers extraordinaires à Londres, communiqués à toutes les cours, colportés par les ministres anglais jusqu'à Constantinople, et dont on trouve des traces même dans les discussions au Parlement, étaient fabriqués et ne contenaient rien qui ne fût ni vrai ni vraisemblable ; qu'avant de lui être adressés ils étaient communiqués aux agents de la police de Paris, qui rougissaient en les lisant, et ne pouvaient revenir de leur surprise en voyant les fables ourdies avec aussi peu de soin, charmer M. Drake et servir de base aux espérances et aux calculs du cabinet... » (30).

Le procédé qui a été utilisé pour perdre Drake a pu être employé pour ruiner l'influence du comte d'Antraigues ou pour tromper les services secrets de l'Autriche ou de la Russie. Desprez et les Daru s'ils sont bien les auteurs des lettres adressées à d'Antraigues sont peut-être des traîtres. Mais ils sont peut-être aussi de zélés serviteurs de l'Etat, qui se sont dévoués, au risque de ternir leur nom et leur réputation pour atteindre l'ennemi par de fausses correspondances. Avant de les classer dans l'une ou dans l'autre de ces catégories, il importe d'entreprendre une minutieuse étude critique des lettres qu'on leur attribue.

J. GODECHOT.

(29) Rapport du Grand Juge au Premier Consul (1804), Bibl. nat. Lb⁴³ 319.

(30) Second rapport du Grand Juge (1804). Bibl. nat., Lb⁴³ 334.

II

DROPMORE PAPERS ET MÉTHODE HISTORIQUE

C'est sûrement avec joie que les historiens de la Révolution ont salué l'enquête de M. de Grandsaignes sur les bulletins de Dropmore : depuis longtemps un débat est ouvert sur la valeur de ces documents et l'enquête n'a pas été faite. Pendant ce temps historiens et vulgarisateurs s'accoutument à puiser dans ce fonds sans souci de sa qualité, parce qu'il est riche en assertions sensationnelles, et qu'il offre le moyen de renouveler l'histoire à peu de frais, ou plutôt c'est la méthode historique qui fait les frais.

M. de Grandsaignes a repris le travail amorcé par A. Mathiez et l'a poursuivi en s'appuyant sur des données beaucoup plus larges. Il a précisé l'organisation du service de renseignements. il a fourni de nouveaux moyens d'étudier et de définir la qualité de la correspondance, mais il a présenté une réhabilitation de d'Antraigues qui n'est étayée que sur des présomptions, souvent discutables. Nous pensons que c'est là l'amorce d'un travail plus approfondi mais, en attendant la publication de celui-ci, nous croyons nécessaire de présenter quelques remarques.

Les sources d'information de d'Antraigues, nous dit-on, méritent d'être considérées favorablement parce qu'elles émanent de fanatiques et non d'espions rétribués ; toutefois ces fanatiques agissaient en journalistes, sans faire la critique de leurs documents, cela n'est pas une garantie, nous semble-t-il, et cela n'autorise pas à déclarer qu'« Antraigues fut toujours bien renseigné ».

L'auteur, il est vrai, fournit quelques exemples. L'un concerne Robespierre : il est évidemment la preuve de l'inexactitude du renseignement ; un autre concerne Choderlos de Laclos : il n'est pas moins inexact ; un troisième concerne le Comité de salut public ; il exigerait, nous dit-on très justement, une étude très poussée : enfin une allusion au procès de Custine, accepte une assertion de d'Antraigues sans discussion ni démonstration. Pourtant, plus, loin, à propos de Saint-Just. l'auteur admet qu'une note peut n'être qu'un « rewriting » effectué à la manière de Tite Live et de Cornélius Népos. Est-ce là ce que l'on peut appeler des présomptions concordantes ?

Que valaient les informations fournies par Lemaître ? Elles étaient fournies tantôt par des agents bénévoles, tantôt par

des agents appointés ; ceux-ci rentrent dans la catégorie des espions rétribués ; il en va de même pour les fournisseurs de copies sinon de pièces originales.

Vouloir prouver la qualité des renseignements fournis par le fait que des diplomates comme La Casas ont pris la responsabilité de les transmettre à leurs gouvernements, c'est faire preuve de préjugés trop favorables aux diplomates, disons de ce temps. Ils en ont transmis bien d'autres ! Supposer que les informations de Lemaître trouvaient un bon accueil auprès des agents royalistes de réseaux concurrents, c'est se montrer bien optimiste.

Qu'il s'agisse de Lemaître, de Sourdat ou de Brottier, leur prudence et leur perspicacité restent à prouver ; les conditions dans lesquelles Lemaître et Brottier furent arrêtés laissent sceptiques à cet égard.

Toute l'argumentation contenue dans cet article est peu convaincante : il faudrait d'autres preuves pour admettre les allégations de cette correspondance. Préjugés, déclare l'auteur ; pourquoi ne pas dire objections fondées sur ce que les historiens ont appris en utilisant d'autres documents, plus nombreux, convergents et moins suspects ? Ce n'est certes pas la méthode employée par M. de Grandsaignes qui modifiera cette sage réserve, car cette méthode évoque celle des journaux spécialisés dans les articles sensationnels ; le dernier paragraphe de cet article répond à toutes les règles de cet art.

On nous annonce que pendant la Terreur, un membre du Comité de salut public livrait des informations à l'ennemi ; que le nom a été découvert ; que c'est un nom éclatant : « L'homme qui trahissait s'appelait Lazare Carnot ». Suit une note affirmant l'existence d'une correspondance, en 1797, entre Carnot et d'Antraigues, mais le tout repose sur les dires de d'Antraigues, Carnot aurait même été vénal. Le texte de cette information n'est pas publié par l'auteur.

Ce n'est pas ainsi qu'on traite une question de cette importance. Quel historien digne de ce nom acceptera de récuser un faisceau de témoignages pour préférer une indication aussi peu solide ? Comment admettre que le texte de l'article se montre aussi formel alors que la note est réticente. A mon sens, cette assertion, comme celle qui concerne Robespierre, est peu faite pour donner confiance en d'Antraigues.

Quitte à s'exposer au reproche d'avoir un préjugé obstiné en faveur de l'incorruptibilité de Carnot, il faut avoir le bon sens de ne pas accepter à la légère un témoignage isolé et fragile.

Prendre au pied de la lettre tout ce que contient la correspondance de d'Antraigues ne peut se faire sans recourir à la

méthode préconisée par Mathiez : « Recouper au moyen de documents incontestables les énonciations des bulletins ». Que ce soit là « une méthode fort longue et difficile », n'est pas un motif pour la rejeter, le travail historique est toujours difficile et généralement fort long : c'est ce qui assure sa qualité.

Peut-être un tel travail prouvera-t-il que Robespierre, l'abbé Sieyès, Bourdon et Barère étaient les chefs du Comité de salut public en novembre 1793 : que Sieyès se retirait à Choisy avec Robespierre pour arrêter l'attitude à suivre à l'égard de la municipalité de Paris et des chefs des Cordeliers ; que Robespierre épouvanté voulait se sauver en Amérique du Nord. On conclura que « Robespierre n'est pas un homme de courage, ni même un homme de grand talent » et que sans l'abbé Sieyès il aurait perdu toute son influence. On admettra aussi que Carnot, informateur, ait déclaré que les plans de campagne n'émanaient pas de lui, mais d'un Comité. Ce sont là des assertions qui ne peuvent être acceptées sur le seul crédit de d'Antraigues.

Qu'on ne s'y méprenne point : il ne s'agit pas de récuser en bloc les bulletins de Dropmore ; peu d'historiens l'ont fait depuis de longues années : mais on ne saurait non plus les accueillir sans critique. Comme tout document ils doivent être éprouvés à propos de chaque point avancé ; ils doivent être confrontés avec les autres documents, et de cette confrontation seule peut sortir une conclusion utile

Il ne s'agit pas non plus de refuser tout ce qu'avance M. de Grandsaignes, mais de faire le partage entre ce qui est fondé et ce qui ne l'est pas. Il reste à souhaiter, quelles qu'en puissent être les conséquences pour les hommes illustres de la Révolution, que l'auteur poursuive, avec plus de rigueur, une enquête qu'il a eu le mérite d'amorcer, mais qu'il a eu le tort de conclure prématurément.

Marcel REINHARD.

*

**

Nous jugeons nécessaire de joindre les documents, dont on remarquera la date ; nous les devons à l'obligeance de Mlle Chaumié dont on connaît les travaux sur les relations franco-espagnoles à cette époque : nous la prions de trouver ici nos remerciements (M. R.).

A. — Lettre du 20 août 1794 [D'Antraigues à Las Casas].

« Il faut vous dire que Saint-Just ayant brûlé tous ses papiers, on n'a pas trouvé un billet ni sur lui ni chez lui, mais le lâche Robespierre a tout laissé intact ainsi que son frère. Le

parti dominant a nommé une commission le 28 au soir pour lire ces papiers et les inventorier : (en chiffre Carnot) vrai scélérat mais vendu aux nôtres pour argent et pour espoir d'avoir grâce, en est président, mais oui lui a donné [5 collègues tous diablement âpres et défiants (31). La notice de ce qui y est, est donc jusqu'à ce moment tout ce que l'on peut avoir, et un des secrétaires (en chiffre Besnard) est encore à nous, et celui-ci est plus sûr mille fois que l'autre. » (Arch. hist. Madrid, Estado n°4998).

B. — Trévisé, 27 août 1794 [D'Antraigues à Las Casas].

« Campos vous enverra de Venise copie n° 1 du long extrait des lettres jusqu'au (?) août de D. P. (Des Pommelles) L. M. (Lemaître) et de l'a. B. (abbé Brottier), le jésuite, le courageux coopérateur de nos amis. Vous saurez que c'est lui qui a eu la conversation avec Treilhard et L. M., que ce même L. M. est ami depuis 15 ou 20 ans, c'est-à-dire depuis les écoles de droit, avec Tallien dont il redoute l'énergie, l'énormité des vices, il m'assure que c'est un monstre, qui se perdra pourtant par l'irrésistible charme de l'autorité qui rend fols tous ces rois de la bourgeoisie. Voilà mon idée. Vous saurez que le président du comité secret qui inventorie les papiers de Robespierre est le scélérat Carnot qui finira par être guillotiné, mais qui par des voies très détournées et qui ne peuvent et n'ont pu mener à D. P., nous a été fort grandement utile. Le (en chiffre secrétaire) est (en chiffre Besnard) que, en février 1790, moi alors chef du bureau des rapports, je plaçai à la secrétairerie qui y est toujours resté. » (Arch. hist. Madrid. Estado n° 4998.)

III

RÉPONSE A MM. J. GODECHOT ET M. REINHARD

J'ai été, on le comprendra sans peine, sensible à l'honneur que m'ont fait deux maîtres de l'histoire révolutionnaire en s'intéressant à mon article sur les bulletins de Dropmore. Les observations qu'ils ont formulées me paraissent cependant appeler de ma part une mise au point.

Je n'y ai guère rencontré, ce que je déplore, de critique positive. Relisant mon texte au retour d'une mission lointaine j'ai pu y trouver la réponse à la plupart des objections qui m'étaient adressées. Il est certain que mes intentions ont été mal comprises. Je ne dois sans doute m'en prendre qu'à moi-

(31) Voir A. Rufer, En complément aux Dropmore Papers (A.h.R.f., n° 153, p. 26-27).

même, aussi vais-je tenter ici d'exposer aussi simplement que possible ce que j'ai voulu faire, et ce que j'ai fait.

*

**

M. Jacques Godechot s'intéresse tout particulièrement à l'identité de Vannelet et de l'ami de Paris, pour employer l'expression utilisée par Pingaud.

Je dois à la vérité de dire que, dans un article consacré aux bulletins de Dropmore, c'est là un point quelque peu accessoire et hors du sujet, car les correspondances de ces personnages appartiennent à une autre série. Si j'ai mentionné ces noms, c'est un peu, je l'avoue, dans l'espoir de provoquer des réactions pouvant éventuellement ouvrir la voie à de nouvelles recherches. Les documents en ma possession me permettent en effet de penser que je suis sur la bonne voie, mais ne me donnent pas encore une certitude suffisante.

M. J. Godechot ne discute pas l'hypothèse avancée par moi, il expose aux lecteurs de la revue les recherches, d'ailleurs infructueuses, auxquelles il s'est livré au sujet d'un certain Desprez. J'ai tout lieu de croire qu'elles n'aboutiront pas, car une erreur a été commise au départ. Il cherche un commissaire de la Trésorerie qui soit administrateur de la Caisse des Comptes Courants. Il n'a pas pris garde à une petite phrase de la lettre de Vannelet en date du 1^{er} nivôse an VII : « J'ai accepté la direction des Comptes Courants de cet imbécile de Monneron... » Ce n'est donc pas un administrateur, mais le directeur qu'il faut chercher, et le directeur qui a succédé à Monneron, c'est Martin Garat. Evidemment, le nom de ce dernier ne figure pas dans la liste des Commissaires de la Trésorerie. Cependant, l'Almanach National n'est pas infallible, et les archives concernant le personnel des Finances sont tellement pauvres, que l'on ne peut tirer de leur silence aucune conclusion utile. J'ajoute que la carrière antérieure de Garat coïncide assez bien avec ce que Vannelet dit de lui-même dans ses lettres. Je dispose par ailleurs de quelques intéressants recoupements, notamment en ce qui concerne Picquenard, et j'ai trouvé des lettres dans lesquelles Vannelet est désigné par l'initiale G.

Puisque M. J. Godechot prépare une édition critique des lettres de Vannelet, je lui signale, à toutes fins utiles, et pour le cas où il l'ignorerait, qu'il en a existé une collection à l'Archivio di Stato de Naples, où A. Espitalier les a vues avant 1914. Il en a cité quelques passages dans son livre « Vers Brumaire » publié chez Perrin en 1914. Je ne sais si elles ont échappé aux destructions de la dernière guerre. Dans l'affirmative, il serait utile de comparer les deux versions qui peuvent différer sur certains points.

En ce qui concerne les Daru, j'ai fait un pas en avant, car j'ai trouvé le nom en toutes lettres dans les documents que je cite, et quelques indications encourageantes, mais encore insuffisantes à mon gré. J'ai des raisons de penser que la clef de cette affaire se trouve à Moscou.

M. J. Godechot a entrepris de trouver par avance des excuses ou une justification à la trahison éventuelle des personnages en cause. Il évoque — on pouvait s'y attendre, — la bonne plaisanterie de Méhée de la Touche. Celle-ci, à mon avis, ne prouve rien. A cette époque, les complots royalistes foisonnaient, comme on peut s'en rendre compte en compulsant les archives de France et d'Angleterre ; un succès initial était certain, et le diplomate le plus habile et le plus rusé y aurait été pris. Cependant, la farce ne pouvait pas se prolonger bien longtemps, car les Anglais avaient des moyens de recoupement. Méhée a été fort avisé de se démasquer avant d'être découvert, c'est-à-dire au bout de quelques mois. Or les correspondances dont il est question ont duré plus de vingt ans, ce qui exclut l'éventualité d'une tromperie. Je ne me hasarderai pas, pour ma part, à porter un jugement moral sur les actes de gens qui vivaient en cette période de crise plus ou moins aiguë, à une époque où le civisme et le patriotisme étaient loin d'avoir la rigueur que nous connaissons actuellement. Je pense d'ailleurs que l'attitude de Garat et des deux Daru, s'ils sont bien en cause, serait assez comparable à celle des conjurés qui ourdirent l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944.

*

* *

J'en arrive maintenant aux bulletins de Dropmore. C'est en 1942 qu'ayant lu la préface du volume III de la publication anglaise, j'ai entrepris l'étude de ces documents. Je voulais déterminer leur origine, les conditions dans lesquelles ils avaient été rédigés, savoir enfin si les historiens, surtout français, qui les avaient jugés sans valeur, avaient raison ou tort.

Cela m'a mené loin. Dans le corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir depuis bientôt quarante ans, un travail très semblable à la recherche historique est accompli, et avec une rigueur que ne peuvent malheureusement pas exiger ceux qui s'occupent du passé. Elle impose en particulier la constitution de dossiers aussi complets qu'il est possible, l'examen objectif et impartial de toutes les pièces qu'ils contiennent, quelles qu'elles puissent être, et l'obligation de ne rien avancer qui ne soit appuyé par un document.

En conséquence, après avoir pris connaissance des sources imprimées et des travaux des historiens, qui ne m'ont été généralement que d'un faible secours, j'ai cherché dans les dif-

férents dépôts d'archives en France et à l'étranger, tout ce qui concernait mon sujet. J'ai fait sept ou huit séjours à Londres. Le premier remonte à 1947, et dès cette époque, j'aurais été en mesure de publier un article qui aurait fait perdre la majeure partie de son intérêt à celui de Mitchell, mais tel n'était pas mon propos. J'ai fait deux voyages à Madrid, en 1951 et 1952, et la communication, si libéralement accordée, des notes et microfilms de M^{lle} Chaumié concernant la période 1790-1793, m'a fait gagner un temps précieux. Je ne suis, malheureusement, allé ni à Vienne, ni à Moscou, ni à Naples, ni à Venise, mais pour mon article tout au moins, cela n'était pas utile. Mes enquêtes ont porté essentiellement sur tout ce qui concernait les réseaux royalistes de l'intérieur et j'ai dû suivre la carrière de quelques-uns de leurs membres jusqu'à la Restauration. J'ai étudié et dépouillé tout ce que j'ai pu trouver de la correspondance d'Antraigues, et de ses papiers, si malheureusement dispersés par son fils avec le concours d'Ida Saint-Elme en 1837, et ma documentation en cette matière, est beaucoup plus importante que celle qu'a pu utiliser L. Pingaud. En définitive, j'ai réuni une masse de pièces, en presque totalité inédites, sous forme de notes, de copies et de microfilms dont la reproduction exigerait plusieurs gros volumes.

C'est seulement vers 1954 ou 1955 que je me suis jugé en état de tirer certaines conclusions du travail accompli.

Dans mon article, je présente aux historiens une documentation massive, à peu près totalement inconnue jusqu'ici. Je fais connaître son origine, ses auteurs. Je leur dis ensuite : tout me porte à croire qu'ils ont été sincères, qu'ils n'ont pas, comme on l'a pensé à tort, cherché à duper leurs correspondants. Qu'ils aient déformé certains faits, qu'ils aient été trompés par leurs informateurs, cela est sûr, et j'en donne des exemples. Qu'ils aient également obtenu des renseignements de valeur, cela me semble indiscutable, et je crois l'avoir prouvé. En portant sur les bulletins de Dropmore un jugement hâtif, rendu après un examen superficiel, les historiens ont commis une erreur. Il faut réviser la sentence, on se trouve en présence d'une source nouvelle de l'histoire révolutionnaire. Evidemment, on ne peut pas admettre sans vérification toutes les assertions qu'elle renferme, je l'ai souligné à deux reprises dans mon article.

Que certains se récrient, disent notamment que le rôle prêté à Sieyès et Saint-Just est absurde, c'est bien possible, mais je leur réponds : Qu'en savez-vous ? Il me semble que l'affaire qui n'est pas bien ancienne, de la correspondance de Marie-Antoinette avec Barnave et ses amis, dont les bulletins d'Antraigues parlent d'ailleurs avec beaucoup de détails, devrait les inciter à quelque prudence.

Ma conclusion sera donc celle du premier article de Mathiez : « Un grand travail de récolement, de confrontation, de critique s'impose. Dès maintenant la question est posée. Il n'est plus permis de l'écarter par des dédains hautains et sommaires. »

*

**

Un dernier mot pour finir, sur la phrase qui termine mon article. Je comprends l'indignation de l'auteur du « Grand Carnot » ; un biographe éprouve toujours une secrète tendresse pour celui dont il raconte la vie, Pingaud est une exception.

Bien entendu, je n'ai pas de preuve, et il est bien probable que l'on n'en trouvera jamais, car on s'arrange toujours pour que les opérations de ce genre laissent le minimum de traces. Si un fragment échappé à l'épuration des papiers d'Antraigues, oublié en Angleterre par son fils, et miraculeusement retrouvé dans un grenier plus d'un siècle après, m'a permis de deviner le secret de Tilsitt, une telle fortune est rare. Cependant, la procédure pénale n'a rien à voir ici, et l'on peut se former une idée sur de simples présomptions. J'ai indiqué quelques faits, qui, à mon sens, permettent de ne pas écarter d'autorité et sans examen la révélation trouvée dans une lettre d'Antraigues. Il faudrait évidemment trouver d'autres recoupement. Cela m'est sans doute pas impossible : M. Marcel Reinhard ne signale-t-il pas lui-même dans son ouvrage que la fermeté républicaine du Directeur Carnot paraissait quelquefois un peu vacillante ?

Il m'est reproché d'avoir donné la « vedette américaine » à l'accusation formulée ? Aurais-je dû la dissimuler, ou même la passer sous silence ? A mon avis, cela n'aurait pas été honnête, sa place est au dossier, et elle vaut la peine d'être mise en évidence, qu'elle soit vraie ou qu'elle soit fausse. Je n'envie pas les lauriers de Jacques de Voragine, et dans les « Géants de la Convention », je me refuse à voir autre chose que des hommes de chair et de sang, avec toutes les faiblesses que cet état comporte. C'est leur œuvre qui compte, et elle seule, la Révolution est un bloc. L'« Organisateur de la victoire » a pu, comme tout le monde, avoir des défaillances et penser à l'avenir des siens, il n'en reste pas moins un des « Hommes représentatifs » de notre histoire.

Quand au procédé d'exposition que j'ai employé, s'il est cher à certains publicistes, il n'est pas leur monopole, et Chateaubriand, entre autres, ne puisait pas, que je sache, l'inspiration de son style dans les articles de France Dimanche.

R. de GRANDSAIGNES.